



République Française
Liberté • Egalité • Fraternité

Hôtel de Ville
Esplanade Pierre-Yves-Cosnier
94807 Villejuif Cedex

Tél. 01 45 59 20 00
Fax 01 45 59 22 22

www.villejuif.fr

VILLE DE VILLEJUIF
DEPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE - ARRONDISSEMENT DE L'HAY-LES-ROSES

CONSEIL MUNICIPAL DU 08 AVRIL 2016

L'an deux mille seize, le huit avril, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Franck LE BOHELLEC, Maire. La séance est ouverte à 19h40.

PRESENTS : M. LE BOHELLEC (*absent pour le vote des délibérations n° 40 à 46, présidence de séance par Mme DUBOILLE*), Mme DUBOILLE, M. VIDAL, MM. CARVALHO, OBADIA, Mme OUCHARD, MM. DUCELLIER, CAPORUSSO, Mme CASEL, MM. MONIN, BOUNEGTA, Mme GANDAIS, M. HAREL, Mmes TIJERAS (*départ à 00h00, absente pour le vote des délibérations n° 33 à 49, et l'examen des 2 vœux*), LAMBERT-DAUVERGNE (*départ à 00h47*), M. YEBOUET, Mme ARLE, M. LIPIETZ, Mme GRIVOT, M. MOSTACCI, Mme YAPO (*départ à 02h20*), M. STAGNETTO, Mme DUMONT-MONNET, Mme BOYER (*partie à 01h20, absente pour le vote des délibérations n° 40 à 49, et l'examen des 2 vœux*), M. MILLE, Mme THOMAS (*départ à 01h20*), M.BOKRETA, Mme BERTON, M. LECAVELIER, Mme HAMIDI (*retardée, absente pour l'adoption du compte-rendu de la séance précédente, l'examen des décisions et le vote sur le nombre d'adjoints /départ à 00h10*), M. FERREIRA NUNES, Mmes PIDRON, CORDILLOT, M. GIRARD (*départ à 23h59*), Mme DA SILVA PEREIRA, M. PERILLAT-BOTTONET (*départ à 01h20*), Mme LEYDIER (*retardée, absente pour l'adoption du compte-rendu de la séance précédente, l'examen des décisions, la délibération n° 28*), M. LAFON (*arrivée à 23h59*), Mme TAILLE-POLIAN, M. BADEL (*retardé, absent pour l'adoption du compte-rendu de la séance précédente et l'examen des décisions*), Mme KADRI, MM. BULCOURT (*départ à 00h05*).

ABSENTS REPRESENTES PAR POUVOIR :

Mme LOUDIERE	par M. FERREIRA NUNES
Mme LAMBERT-DAUVERGNE	par M. LIPIETZ (<i>à partir de 00h47</i>)
Mme YAPO	par Mme PIDRON (<i>à partir de 02h20</i>)
Mme THOMAS	par Mme GANDAIS (<i>à partir de 01h20</i>)
Mme HAMIDI	par M. STAGNETTO (<i>à partir de 00h10</i>)
M. GIRARD	par Mme TAILLE-POLIAN (<i>à partir de 23h59</i>)
M. PERILLAT-BOTTONET	par Mme DA SILVA (<i>à partir de 01h20</i>)
M. LAFON	par M. GIRARD (<i>jusqu'à 23h59</i>)
M.BULCOURT	par Mme KADRI (<i>à partir de 00h05</i>)
M. GABORIT	par M.HAREL

ABSENTS NON REPRESENTES : néant

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil. Mme CASEL a été désigné pour remplir cette fonction, qu'elle a acceptée.

Ordre du jour

Approbation du compte rendu de la séance du 12 février 2016.....	4
Liste des Décisions prises sur le fondement de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales.....	5
1. Délibération n° 28/2016: Décision du Conseil municipal suite à la démission de deux adjointes. (rapport n° 16-04-107).....	5
2. Délibération n° 29/2016: Vote du Budget primitif Ville pour l'année 2016. (rapport n° 16-04-106).....	6
3. Délibération n° 30/2016: Vote du Budget Primitif Annexe pour l'année 2016 dans le cadre de l'opération crédit-bail entre la Ville et la Société FLOBAIL. (rapport n° 16-04-103).....	29
4. Délibération n° 31/2016: Fixation des taux des trois taxes directes locales pour 2016. (Rapport n° 16-04-101).....	30
5. Délibération n° 32/2016: Attribution d'une subvention pour l'année 2016 au Centre communal d'action sociale (CCAS). (rapport n° 16-04-102).....	31
6. Délibération n° 33/2016 : Attribution des subventions de fonctionnement aux associations et clubs sportifs pour la saison sportive 2015/2016. (rapport n° 16-04-301).....	33
7. Délibération n° 34/2016: Avenant n°2 au marché n° 31037 de location et maintenance du parc photocopieurs des services municipaux et groupes scolaires de la Ville de Villejuif / Lot n° 01 : photocopieurs des services municipaux et des groupes scolaires de la Ville de Villejuif – prolongation de la durée du marché jusqu'au 30 septembre 2016. (rapport n° 16-04-105).....	37
8. Délibération n° 35/2016 : Taxe d'aménagement majorée - Mise à jour du périmètre d'application. (rapport n° 16-04-201).....	38
9. Délibération n° 36/2016: Constate la désaffectation et le déclassement du domaine public communal du terrain située 55, rue Youri Gagarine et 48, avenue Karl Marx à Villejuif (Val-de-Marne), constitué des parcelles cadastrées section AT numéros 166 et 167 pour une contenance totale de 3.969 m². (rapport n° 16-04-202).....	39
10. Délibération n° 37/2016: Opération mixte comprenant une Halle des sports – Modalités utiles à la réalisation du projet : cession du terrain et acquisition en VEFA d'une coque à aménager et 5 emplacements de stationnement. (rapport n° 16-04-203).....	39
11. Délibération n° 38/2016 : Approuve le projet de déclassement du domaine public communal d'une partie de la rue René Hamon et décide le lancement l'enquête publique préalable. (rapport n° 16-04-204).....	44
12. Délibération n° 39/2016 : 1/ Approuve le projet de déclassement du domaine public communal d'une partie de la rue Condorcet et décide le lancement de l'enquête publique préalable. 2/ valide le principe de la cession au profit de la société Nexity d'une parcelle de terrain de 384 m² à provenir du domaine public déclassé rue Condorcet sous réserves de l'avis favorable du commissaire enquêteur et après enquête publique préalable. (rapport n° 16-04-205).....	46
13. Délibération n° 40/2016 : Décide la cession, au profit de Monsieur Joël PIERRE, de la propriété située 8, impasse Sainte-Yvonne à Villejuif (Val-de-Marne), cadastrée section AP numéro 60, au prix de 350.000 euros. (rapport n° 16-04-206).....	50
14. Délibération n° 41/2016 : Décide la cession, au profit de Messieurs Anh Tuan NGUYEN et Christian CHALM, de la propriété située 10bis, passage des réservoirs à Villejuif (Val-de-Marne), cadastrée section O numéro 117, au prix de 50.000 euros. (Rapport n° 16-04-207).....	50
15. Délibération n° 42/2016 : Saisine du syndicat mixte d'action foncière du Val-de-Marne (SAF 94) pour l'acquisition amiable de la propriété située à Villejuif (Val-de-Marne), au sein du périmètre d'études "rue Lamartine prolongée" : 126-126bis, avenue de Stalingrad, cadastrée section av numéros 320 et 322. (Rapport n° 16-04-208).....	51
16. Délibération n° 43/2016 à 46/2016 : Autorisation d'acquisition par le maire de biens sans maître revenant de plein droit à la commune :	
- terrain nu situé 40, rue Jean-Baptiste clément, cadastré section s numéro 135 pour 59 m².	
- terrain situé 35, rue Sainte-Colombe, cadastré section au numéro 148 pour 76 m².	
- lots 13 et 14 de la copropriété située 11, rue Henri Barbusse, cadastrée section b numéro 68. (rapport n° 16-04-209).....	51
17. Délibération n° 47/2016 : Autorise la division parcellaire du terrain communal cadastré section J numéro 129 situé 70, avenue Paul Vaillant-Couturier à Villejuif. (rapport n° 16-04-210).....	52

18. Délibération n° 48/2016 : Convention entre la commune et le bailleur résidences le logement des fonctionnaires (RLF), définissant les modalités de réservation des logements au bénéfice de la commune dans le programme de construction sis 51 avenue de la République – Approbation et signature. (rapport n° 16-04-211).....	52
19. Délibération n° 49/2016: Avis du Conseil municipal concernant le projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la Bièvre. (rapport n° 16-04-212).....	53
20. Vœux.....	55

Monsieur le Maire

Je vous invite à respecter une minute de silence en hommage aux victimes des attentats de Bruxelles, de Lahore et dans le monde.

Le Conseil municipal respecte une minute de silence.

Je tiens à remercier Madame PINEAU pour ses 30 années de service au sein de la collectivité de Villejuif. Elle sera détachée durant deux ans à l'Université Pierre et Marie Curie. Je la remercie pour tous les services rendus et lui souhaite bonne chance pour sa nouvelle mission.

Par ailleurs, à la suite d'observations faites en première commission, le rapport 16-04-104 est reporté, car nous manquons encore d'éléments.

➤ **Approbation du compte rendu de la séance du 12 février 2016.**

Madame CORDILLOT

En page 34, mon intervention visait à répondre à des propos de Monsieur VIDAL qui n'ont pas été retranscrits. Par conséquent, elle n'a plus aucun sens. Monsieur VIDAL m'avait interpellée en disant que nous aurions dû recourir à des suppressions de postes. Je demande que ses propos soient repris dans le compte rendu.

En page 63, il convient de remplacer « *groupe TVK* » par « *cabinet TVK* ».

En page 64, Monsieur le Maire, vous aviez annoncé 16 voix pour et 6 abstentions. Je souhaite que ces chiffres soient retranscrits.

Monsieur le Maire

Je propose de retenir ces modifications. Nous écouterons les enregistrements concernant votre première demande de correction.

Monsieur HAREL

En page 4, je vous demande des précisions sur des taux des frais financiers. Vous annoncez que vous m'apporterez une réponse écrite. Or je n'ai pas reçu de réponse écrite.

En pages 5 et 6, vous proposez qu'un rapport sur les recettes publicitaires soit présenté lors d'un prochain Conseil. Depuis, aucune suite n'a été donnée à cette annonce.

En pages 45 et 46, nous délibérons sur la revalorisation du régime indemnitaire des agents de police. Vous annoncez que vous répondrez à ma question lors du prochain Conseil.

Je n'ai pas de réponse sur aucun de ces trois points.

Monsieur le Maire

Vous les aurez.

Monsieur le Maire met le compte rendu aux voix.

ADOPTION, A L'UNANIMITE
avec les corrections demandées

➤ **Liste des Décisions prises sur le fondement de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales.**

Monsieur HAREL

Pourquoi passe-t-on à un taux de 1,2 % en moyenne à 3,24 % pour les deux prêts d'un montant de 30 millions d'euros et de 23,9 millions d'euros ?

Monsieur le Maire

Le premier taux sert à couvrir les indemnités de sortie. Le second taux correspond aux intérêts sur le capital restant dû.

Monsieur le Maire

Nous avons publié sur le site de la Ville l'information relative à la différence entre les taux délibérés et les taux finalement signés.

DONT ACTE

1. Délibération n° 28/2016: Décision du Conseil municipal suite à la démission de deux adjointes. (rapport n° 16-04-107)

Monsieur DUCELLIER

Ce rapport concerne la démission de deux adjointes : Madame LAMBERT-DAUVERGNE et Madame THOMAS. Elles ont adressé une lettre en Préfecture le 19 février. Le Préfet en a accusé réception par un courrier daté du 23 mars, reçu en mairie le 29 mars. Par ailleurs, suite à sa demande, les délégations de Monsieur STAGNETTO lui ont été retirées.

Il convient de décider de la modification ou non du nombre d'adjoints. Plusieurs options sont envisageables :

- conserver 13 adjoints avec deux postes vacants à attribuer ;
- passer à 12 adjoints avec un seul poste vacant à attribuer ;
- passer à 11 adjoints avec aucun poste à attribuer.

En fonction du choix retenu, il conviendra ou non de procéder au remplacement de ces adjoints par élection.

Ce rapport a reçu un avis favorable en commission.

Monsieur le Maire

La majorité propose de passer à 12 adjoints.

Monsieur le Maire soumet cette proposition au vote.

Le Conseil se prononce à la majorité en faveur du passage à 12 adjoints, par 26 voix pour et 18 abstentions.

Monsieur le Maire

Je souhaite prendre connaissance des candidatures au poste de 12^{ème} adjoint. Nous allons procéder à un vote à bulletins secrets.

Madame GRIVOT et Madame DUMONT-MONNET font part de leur candidature.

Il est procédé aux opérations de vote.

Madame CASEL et Monsieur BULCOURT sont désignés assesseurs.

Monsieur le Maire annonce les résultats suivants :

nombre de votants : 41 (3 élus ne participent pas au vote)

nombre de votes exprimés : 34 (majorité absolue fixée à 18)

nombre de votes pour Mme DUMONT-MONNET : 8

nombre de votes pour Mme GRIVOT : 26

Mme GRIVOT est élue 12^{ème} adjointe au Maire.

➤ ***La séance est suspendue de 20 heures 10 à 20 heures 16.***

Monsieur le Maire

Dans la mesure où tous les postes d'adjoints ne sont pas vacants et que des délégations sont attribuées, les postes de Conseillers délégués ne sont pas remis en cause.

2 . Délibération n° 29/2016: Vote du Budget primitif Ville pour l'année 2016. (rapport n° 16-04-106)

Monsieur VIDAL

Je tiens au préalable à vous présenter mes excuses pour ne pas avoir pu être présent en deuxième première commission pour des raisons personnelles.

Nous voici au terme du processus budgétaire 2016 engagé il y a de nombreuses semaines. La lettre de cadrage de la politique budgétaire fixant les grandes lignes de ce budget a été signée par Monsieur le Maire et moi-même le 8 septembre 2015. Elle a été diffusée, accompagnée du cadrage administratif de notre DGS, courant septembre. Depuis cette date, ces lettres de cadrage sont accessibles à tous les services et tous les agents depuis la première page de l'Intranet de notre collectivité.

Construire un budget municipal requiert du temps, de la pédagogie, de la sueur mais également du courage. Il faut avoir le courage de s'en tenir à sa stratégie politique, vu le contexte, sans parler de l'aléa local particulier qu'a constitué l'incendie de la mairie centrale qui ne sera pas sans incidence sur le Budget 2016.

Je souhaite rapidement revenir sur la chronologie générale d'un budget communal en Conseil municipal. Le débat sur le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB), qui s'est tenu devant cette

instance lors du dernier Conseil municipal, en est la première étape. S'en suit la mise au vote du budget primitif (BP). Puis viendront, le cas échéant, le vote d'un budget supplémentaire (BS) qui permet de régulariser et de rectifier les crédits octroyés en cours d'année, voire des décisions modificatives (DM) qui permettent, au cas par cas, de réaffecter des crédits. Enfin le vote du Compte administratif constitue l'arrêté des comptes de la commune de l'année précédente et doit intervenir avant le 30 juin.

Le budget primitif est un acte de prévision. Il est également un acte d'autorisation : il autorise la mise en recouvrement des recettes et le paiement des dépenses. Le budget communal comporte deux sections distinctes, en dépenses comme en recettes :

- la section de fonctionnement (charges du quotidien, salaires, impôts et taxes, intérêts de la dette) ;
- la section d'investissement (gros achats, emprunts, travaux importants, projets d'équipements publics...).

Contrairement à l'État, les collectivités locales n'ont pas d'autre choix que de voter un budget à l'équilibre. Les dépenses projetées doivent donc être égales aux recettes évaluées et ceci dans les deux sections. Le recours à l'emprunt ne peut être envisagé que pour des projets d'investissement tandis que l'épargne de gestion dégagée de la section de fonctionnement doit permettre de faire face à la fois aux intérêts de la dette et au remboursement du capital des emprunts. En clair, il est interdit d'emprunter pour rembourser. Idéalement, l'épargne de gestion doit permettre de dégager une capacité minimale d'autofinancement des investissements.

Compte tenu de ces contraintes légales et du contexte marqué par la baisse des dotations issues de la loi de programmation budgétaire, les collectivités locales dans leur ensemble n'ont pas d'autre choix que de réduire leurs dépenses ou d'augmenter leurs taux d'imposition locale. Comme en 2015, nous avons fait pour 2016 le choix politique de ne pas recourir massivement au levier fiscal. Nous avons proposé une réduction ciblée et raisonnée des dépenses de gestion que je vais détailler.

2016 est une année un peu particulière du point de vue de la construction du budget. Les notifications ne nous sont parvenues que très tardivement et partiellement. La réforme territoriale qui commence tout juste à se décliner sur le plan opérationnel participe aux incertitudes s'agissant de nos équilibres. Enfin, le processus d'élaboration du budget est le fruit d'un travail avec les élus qui passe par de nombreux allers et retours, afin de concilier les exigences parfois antagonistes entre sérieux budgétaire et souhait de réaliser ambitions et engagements.

Dans ce contexte, des demandes de complément à ce rapport de présentation nous sont parvenues par mail ou lors des dernières commissions. J'en ai relevé la justesse et me suis chargé d'en relayer les interrogations. Si toutes ces demandes n'ont pu être satisfaites, ce n'est pas au nom d'une volonté de rétention de l'information. Je place en effet le souci de transparence au-dessus des craintes d'être pris en défaut. J'ai insisté pour que l'ensemble des grands chapitres vous soit transmis, faisant figurer le budget prévisionnel 2015, le réalisé 2015, la proposition de BP 2016 ainsi que l'évolution BP 2016/réalisé 2015, ligne par ligne et rassemblés par champ de délégation, afin de vous en faciliter la compréhension et nourrir notre débat de ce soir.

Ligne à ligne, nous ne pouvons avoir que des regrets de ne pas pouvoir tout augmenter, tout sauver, tout améliorer. Néanmoins, nous l'assumons dans sa globalité. Je ne doute pas que les orientations de ce budget ne seront pas partagées par tous. Pourtant, l'ensemble de la majorité l'assume dans sa globalité, même si dans les détails, chacun ne manque pas d'avoir des regrets. Nos orientations

communes sont en cohérence avec l'exercice précédent et avec ce que nous avons énoncé lors du ROB.

Cette cohérence prend d'abord la forme d'un effort sur la dépense, avec une perte de dotations de l'Etat de près de 2 millions d'euros cette année encore.

Au-delà de ces contraintes sur le plan politique, nos orientations assument donc deux axes : la sagesse et raison financière, d'une part, et la priorisation des politiques de tranquillité, éducation et solidarité, d'autre part.

Sagesse financière

Cette orientation renouvelée est inscrite dans la durée, ce qui constitue la condition de sa réussite. Elle se révèle dans les dépenses de fonctionnement bien qu'elle prenne racine dans les recettes de cette même section. La progression du produit de nos impôts et taxes (de 52,8 à 67 millions d'euros, en hausse de 22 %) n'est en grande partie qu'apparente, car elle inclut la fiscalité économique reversée au Territoire. Les mesures fiscales prises l'année dernière (abattements, de taxe de séjour, taxes de résidences secondaires) nous apporteraient néanmoins un surplus de plus d'un million d'euros.

Sur les dépenses de fonctionnement, tous les postes sont mis à contribution : personnel, fonctionnement des services et autres charges. Néanmoins, l'éventail d'options est limité et une grande partie des dépenses sont incompressibles. Dans la majeure partie des cas, les diminutions ne seront pas réalisées brutalement mais lissées et équilibrées. Elles s'inscriront notamment dans une perspective pluriannuelle qui permet d'adapter progressivement le dimensionnement de notre administration aux moyens et ressources. Telle est la condition majeure pour éviter les chocs brutaux et les risques de déstructuration.

Les dépenses des services, qui représentent quasiment les seules variables d'ajustement en fonctionnement, constituent malheureusement l'objet de l'essentiel de cet effort. Sans cela, nous ne serions pas en mesure de récupérer des marges de manœuvre pour diminuer le recours à l'emprunt et améliorer l'autofinancement de nos investissements. Un effort de 200 000 euros est consenti sur les charges à caractère général par rapport à 2015. Alors qu'il s'agit de postes rigides par nature, il a cependant été possible de revoir à la baisse les fêtes et cérémonies, publications, fournitures, carburant, alimentation, communication.

Les charges de personnel sont quasiment maintenues à 50,25 millions, contre 50,1 millions d'euros en BP 2015. Ce poste a fait l'objet d'une gestion au plus près des besoins et chaque demande est examinée au cas par cas. La ligne correspondant au non-remplacement systématique des départs est reconduite. La hausse du point d'indice, si elle n'a pas été intégrée, sera répercutée en lissant et hiérarchisant les recrutements acceptés. En termes d'ETP, les services en progression seront la police municipale en phase de lancement, l'action sociale (logement, CCAS), la santé, l'éducation. Le budget des ATSEM est également préservé.

Les emplois appelés à évoluer vers le Territoire font l'objet d'un fléchage et d'un accompagnement à la transition. Toute rumeur sur la suppression programmée de 300 postes relève de la pure intoxication, à commencer par le budget ATSEM. En page 12 de la M14, les 10 millions d'euros d'écart en dépenses de fonctionnement se retrouvent en page 15 pour le même montant en recettes. Ceci est le fruit de l'inversion des flux financiers entre Ville et territoire, par rapport aux flux Ville-CAVB, suite à la création de la Métropole du Grand Paris. L'attribution de compensation, aujourd'hui inscrite avec une recette supplémentaire de près de 10 millions d'euros, se retrouve

sous la forme d'une dépense supplémentaire pour une somme équivalente au niveau de la compensation des charges territoriales. A ce jour, nous ne disposons pas d'une visibilité sur la balance exacte des flux. Le pacte social, fiscal et financier entre les 24 communes du T12 est encore en cours de construction. Malgré le contexte, l'engagement sur le sentier de l'assainissement se confirme. Il ne peut que passer par une réduction raisonnée, méthodique et accompagnée de la voilure.

L'option de la sagesse en matière de dépenses n'est pas un dogme en soi, ni un dogme politique, mais bien la seule option permettant de répondre au réel et aux évolutions en cours. Elle est également cohérente avec l'objectif final de reconstitution de nos capacités d'autofinancement de nos investissements. Avec un ratio de dette de 1 800 euros par habitant, contre 1 200 euros pour les villes de la même strate, nous ne pouvons choisir l'option qui consisterait à nous défausser sur les générations suivantes. La sortie des emprunts toxiques a été l'un des pas essentiels sur la voie de la sagesse financière. Je vous remercie une fois encore de votre participation à ce débat et de la bonne volonté manifestée. Malgré les réserves formulées, j'estime que nous sommes parvenus à un niveau de débat et d'information tout à fait honorable où les clivages partisans ont été dépassés.

Qui dit sagesse financière, dit donc réduction de notre stock de dette hors sortie des emprunts toxiques. Avec moins de 105 millions d'euros en janvier 2016, nous tenons cet objectif et il n'est pas exclu de continuer durablement sur cette pente. Telle est notre volonté. Nous ne pouvons pas nous permettre de relâcher la pression. La tentation actuelle que pourraient avoir certains de faire de la cavalerie budgétaire, eu égard à la faiblesse des taux, n'est pas notre option.

La nouvelle délégation que j'ai l'honneur de porter – travaux publics, patrimoine bâti et nouveaux équipements publics – se veut l'illustration de la nécessité de réfléchir en termes de rationalisation des moyens et d'adaptation de nos ambitions à ces derniers. Mes interventions sur ce terrain seront donc mieux articulées avec la responsabilité sur les finances qui m'est confiée. Dès aujourd'hui et pour les années à venir, des marges de manœuvre seront dégagées.

2015 a été une année de tâtonnement pour notre plan de cessions et de gestion du patrimoine. Pour 2016, nous partons sur des bases étayées et réalistes. Nous devons nous inscrire dans une trame pluriannuelle de réduction réfléchie de la dépense, d'optimisation de nos moyens et de réalisme dans notre recherche d'efficience. Ce budget a été établi en anticipant la programmation pluriannuelle d'économies que nous mettrons en œuvre.

Sur le plan des dépenses, une fois encore, nous n'augmenterons pas les taux d'imposition, nous inscrivant ainsi dans la continuité des années précédentes.

La priorisation des politiques de tranquillité, éducation et solidarité

En phase avec les exercices précédents, le ROB et la lettre de cadrage, nos trois priorités politiques sont confirmées : tranquillité-propreté, éducation-petite enfance, solidarité. Nous assumons et confirmons ces orientations. Néanmoins, nous avons fait des choix difficiles.

Tout est utile dans un budget, rien n'est superflu. Néanmoins, certains besoins sont vitaux. D'autres, ainsi que nous l'enseigne la pyramide de Maslow, le sont moins. Certes, la sélection est politique. Cependant, nous l'opérons avec une grande précaution et après concertations, débats avec les responsables, les élus et au prisme des besoins prioritaires pour le plus grand nombre de Villejuifois.

Ces considérations éclaireront les baisses constatées de 23,7 % par rapport au réalisé sur l'événementiel, de 20 % sur la communication extérieure, de 15 % sur le marché de Noël, mais aussi la réduction des budgets de la communication interne ou encore les efforts accomplis sur certains moyens généraux. Au total, l'effort est manifeste.

Notre fil directeur a été de conserver les lignes relevant des besoins les plus impérieux auprès du plus grand nombre : donner le plus à ceux qui en ont le plus besoin. Le mandat reçu des Villejuifois en faveur de la tranquillité et de la propreté n'a pas été discuté : en effet, les attentes et les enjeux sont tels que le principe continue de s'imposer par lui-même. Le diagnostic local de sécurité confirme par bien des aspects ce que les faits divers malheureux nous laissent ressentir. Ces moyens nouveaux ne nous conduisent pas à transiger sur l'arrivée d'un commissariat de plein exercice avec des forces de polices nationales.

Les lignes médiation et sécurité ont quasiment triplé (+170 %) par rapport au réalisé de 2015, du fait de retards pris dans nos recrutements. La sécurité-prévention se conçoit sous l'angle de la complémentarité entre les différents niveaux d'intervention : les missions locales de prévention-dissuasion-sanction et la présence des forces de la Police nationale. Toutefois, la prévention repose aussi sur l'articulation avec nos politiques d'insertion : présences associatives sur le terrain, auprès de toute la population, pour maintenir un dialogue parfois fragile et couper les dynamiques de marginalisation.

Le Premier ministre en exercice a depuis longtemps mis en garde contre le risque d'opposer priorité au social et sécurité, justice sociale et ordre républicain. « *L'insécurité est un problème social car elle concerne d'abord les plus modestes et les plus fragiles de notre société* », a-t-il déclaré.

L'autre poste préservé a été l'éducation-petite enfance. Nous nous donnons les moyens de nos ambitions pour le projet éducatif en construction. Il se déploiera sur plusieurs directions, au-delà de la seule direction de l'éducation.

Enfin, le troisième axe politique prioritaire du budget 2016 repose sur la subvention CCAS, fer de lance de nos politiques de solidarité. Elle augmentera l'année prochaine de près de 15 %.

Je tiens à apporter deux précisions à propos des budgets dont Mme THOMAS et Mme LAMBERT-DAUVERGNE avaient la responsabilité. Sur la solidarité et la démocratie participative, les lignes inscrites sont strictement identiques aux attentes formulées par les titulaires des délégations lors des réunions budgétaires.

Pour ce qui est des autres lignes, l'essentiel a consisté à fixer au plus juste le prévisionnel 2016 en se calant sur le réalisé 2015. En effet, un budget primitif est un budget prévisionnel. A l'instar de ce prévaut dans le domaine météorologique, il est toujours plus précis de prévoir le temps de demain en fonction de la météo du jour plutôt qu'en fonction de la prévision de la veille.

S'agissant des investissements, notre ligne de conduite politique reste caractérisée par un recours à l'emprunt en deçà du capital remboursé, seule solution pour nous placer sur la pente vertueuse de la réduction du stock de dette. Les investissements majeurs de 2016 sont donc constitués par :

- la construction et l'agrandissement de Jean Vilar (4,5 millions d'euros, reports compris) ;
- la construction de l'école neuve des réservoirs (1,5 million d'euros) ;
- l'entretien du patrimoine et des espaces extérieurs (6 millions d'euros).

Dans le cadre du Schéma directeur immobilier, nous poursuivons la gestion active du patrimoine. Elle renvoie à notre objectif visant une meilleure efficacité du service public et une gestion optimisée de nos ressources. Nous prévoyons que les cessions représentent environ 5 millions d'euros, dont 3 millions d'euros pour le 107 rue Croizat (en vue de la création d'une résidence étudiante de 380 chambres) et près d'un million d'euros pour la cession de biens sans maître clairement identifié.

Les choix politiques de ce budget sont donc assumés de par leur cohérence, de leur sagesse et du sens des responsabilités dont ils témoignent. Je vous laisse les critiquer. Je ne manquerai pas de les argumenter. C'est avec un sens aigu du meilleur service rendu aux Villejuifois que l'ensemble des adjoints seront invités à les exécuter.

Monsieur le Maire

Notre priorité était de préserver le service public et de continuer à le développer. Nous avons divisé par trois le nombre de véhicules d'élus, ce qui a permis de réaliser une économie de 175 000 euros par an. Nous préférons en effet que cet argent soit destiné au service public. S'agissant de la partie événementielle, l'effort atteint près de 130 000 euros. Ce budget a été divisé par 3,5 par rapport à 2013. Notre priorité est le service public.

Monsieur PERILLAT-BOTTONET

Le choix de céder aux injonctions de l'Europe libérale et aux politiques d'austérité conduit l'Etat à soumettre le pays et sa population à une cure d'austérité : 50 milliards d'euros, dont 11 pour les seules collectivités locales. Il est clair que le budget qui nous est présenté tient compte de cette cure dans le cadre du plan de redressement des comptes publics. Dans le même temps, Messieurs Valls et Macron ont accordé plus de 41 milliards d'euros d'aides aux entreprises, notamment dans le cadre du CICE, qui n'ont eu quasiment aucun effet sur l'emploi. En revanche, cette politique nuit gravement à l'investissement public avec un certain nombre de conséquences induites en termes de pertes d'emplois publics et privés. Elle nuit également à la capacité de répondre aux besoins sociaux et humains de la population, à l'amélioration de la qualité de vie ainsi qu'à la capacité à relever les défis humains et sociaux du XXIème siècle et à engager pleinement la transition énergétique et écologique.

Certaines communes entrent en résistance tandis que d'autres soutiennent ces politiques et imposent à leur personnel une cure d'austérité. C'est le cas à Villejuif. Le document budgétaire est en ce sens très édifiant. Il n'en suscite pas moins un certain nombre de questions sur la transparence et le respect du travail démocratique de l'assemblée délibérante. En moins d'un mois, entre le DOB et la présentation du BP, nous apprenons que le résultat de 2015 sera repris en 2016 lors du vote, ce qui correspond, certes, à une pratique budgétaire. Néanmoins, quelle surprise : 5 millions d'euros d'économies, soit 20 % de baisse du budget de fonctionnement initialement voté dans cette assemblée en 2015 ! Ces 5 millions d'euros s'ajoutent aux baisses drastiques votées l'année dernière.

De nombreux services ont été sacrifiés en 2015 : petite enfance, prévention, Ludomobile, Maisons pour tous, social, handicap, associations, entretien des bâtiments, voirie, culture. En plus de ces réductions drastiques budgétisées en 2015, vous avez imposé 5 millions d'économies supplémentaires sans aucune transparence. Le résultat de cette double cure d'austérité subie par le service public local et les personnels qui le mettent en œuvre est le suivant : travaux retardés ; associations mises à la diète ; vie de quartier sacrifiée ; produits d'entretien manquants dans les écoles jusqu'à ce que les personnels soient contraints d'utiliser les produits ménagers rapportés de

leur domicile pour exercer leurs missions ; personnel non remplacé. Tous les services craquent, à tel point que 220 agents sont aujourd'hui en arrêt de travail ; soit presque un agent sur six. Vous aviez fixé la lutte contre l'absentéisme comme une priorité. Quel échec ! Malgré les pressions qui s'exercent contre le personnel des écoles au nom du devoir de réserve, le mur du silence se fissure sur la situation dramatique des écoles qui s'ajoute parfois aux mesures d'austérité décidées par l'inspection académique.

Qu'en est-il des débats démocratiques et nécessaires au sein de notre assemblée ? Face à ces 5 millions d'euros non réalisés, nous n'avons pas eu la moindre présentation, ni le moindre débat en Conseil sur les nouveaux choix d'économies opérés durant l'année 2015. Nous apprenons que ces 5 millions d'euros économisés sur l'activité des services seront affectés au déficit d'investissement, sans en connaître l'origine. En première commission, nous avons découvert que les 9 millions d'euros de recettes d'investissement qui correspondaient à la vente du patrimoine n'avaient pas été réalisés. Pourquoi le Conseil municipal n'a-t-il pas été averti de cette situation ni consulté ? Nous aurions souhaité plus de transparence, plus de respect de l'assemblée délibérante dans son ensemble, pour discuter de la purge à laquelle vous avez soumis le service public local et le personnel en 2015.

Le budget de 2015 n'était qu'une mascarade de démocratie. Vous nous avez fait voter un budget et vous avez ensuite fait ce que vous vouliez, que ce soit en investissement et en fonctionnement. A tel point que certains membres de votre majorité (ou anciennement membres) ont déclaré en commission que ce budget était insincère. Nous exigeons un débat réel et précis au moment de la présentation du compte administratif, montrant les moyens affectés et les écarts, politique publique par politique publique, avec les efforts supportés par les personnels, ainsi qu'une image fidèle et précise de tous les renoncements, de tous les abandons, service par service. Nous demandons la création d'un observatoire pluraliste, ouvert à la population et au personnel communal sur la mise en œuvre des politiques publiques, comme vous le promettiez dans l'engagement n°8 de votre campagne électorale.

En sera-t-il de même en 2016 ? Pour l'instant, l'année a bien mal commencé. Lors du ROB, le document était plus que flou. On y découvre malgré tout que vous avez déjà supprimé 70 postes en deux ans et que vous prévoyez d'en supprimer encore 50 dans les deux ans à venir, sans que l'on sache quels services sont concernés. De huit priorités en 2014, nous sommes passés à trois. Les impôts vont augmenter, les services vont diminuer. Ils vont coûter plus cher aux Villejuifois.

Aujourd'hui, la note de présentation du budget qui accompagne et explicite la M14, document comptable obligatoire mais quasiment incompréhensible pour le commun des mortels, est plus que vide. Nous avons l'habitude de disposer de documents complets, pôle par pôle, précisant les budgets de fonctionnement, les investissements, le personnel, ce que l'on maintenait, arrêtaient, ou développait. Cette habitude offrait une vision précise de toutes les actions engagées par la Ville. Elle a perduré un an après votre élection lors du premier budget. Deux ans après, tout cela est terminé. A la place de ces documents, nous disposons d'un vague tableau Excel présentant les budgets de fonctionnement direction par direction. Vous ne dites rien sur les actions développées, sur le personnel, sur les tarifs aux usagers, sur les subventions aux associations : il faut se reporter à la M14 pour apprendre que l'enveloppe est encore baissée de 136 000 euros. Vous nous présentez un vague budget d'investissement. Vous ne donnez aucun détail sur les 5 millions d'euros de vente de biens communaux. Nous ne disposons d'aucune information pour pouvoir nous prononcer de manière réellement éclairée.

La première commission devait étudier essentiellement le budget. Or l'administration n'a pas pu répondre à toutes nos questions, que celles-ci viennent de la majorité ou de l'opposition. Le plus

grave est que le maire adjoint en charge du budget, qui aurait peut-être pu nous éclairer, n'était pas présent. De qui se moque-t-on ? Cette situation est en complète contradiction avec l'engagement n°8 de votre campagne électorale : « *mettre en place un suivi qualitatif du budget et faire de la transparence un critère de gestion démocratique du budget* ». Je vous le dis solennellement : le fonctionnement démocratique de notre assemblée ne peut pas se poursuivre dans de telles conditions !

Nous ne pouvons donner un avis que sur un quart du budget. Le budget de fonctionnement attribué aux services est en effet le seul sur lequel nous disposons d'éléments un peu détaillés dans le tableau Excel. Celui-ci est édifiant quant aux choix politiques opérés. Il n'existe plus qu'une seule priorité : la police municipale. Des huit priorités initiales de l'Union Citoyenne, il n'en restait déjà plus que trois dans le document de DOB discuté lors du précédent Conseil. Aujourd'hui, nous découvrons que l'école et la propreté sont, elles aussi, sacrifiées sur l'autel de l'austérité et de la sécurité.

Je vais vous dresser la liste des services et directions qui voient leur budget diminuer sensiblement par rapport au BP 2015 : aménagement, urbanisme, voirie, patrimoine, propreté, le CMPP, le CMS, les personnes âgées, handicapées, le scolaire, l'enfance, les crèches, la solidarité, la culture, l'école des beaux-arts, la médiathèque, les MPT Gérard Philipe et Jules Vallès, l'environnement et le développement durable, le sport, la jeunesse. Comment allez-vous accompagner les réorganisations, optimisations, mutualisations, externalisations des services avec des budgets alloués au service RH en diminution en matière de formation, de relations au travail, d'organisation et compétences, d'études et de pilotage ?

Alors que vous restez fidèles à l'idéologie défendue par votre famille politique, nous sommes en présence d'un budget d'austérité qui tourne le dos aux besoins de la population villejuifoise. Il aggravera inmanquablement les inégalités sociales. Des choix politiques, et non de simples choix de gestion, guident votre budget. Les seuls postes qui évoluent sont ceux de la sécurité avec la mise en œuvre, quoi qu'il en coûte à la population villejuifoise, de dispositifs de vidéosurveillance et d'une police municipale. Quand plusieurs millions d'euros vont manquer aux Villejuifois pour répondre à leurs besoins et développer les services publics qui leur seront utiles, vous vous engagez dans un projet de vidéosurveillance dispendieux.

Pour notre part, nous défendons tout ce qui fait société, tout ce qui donne les moyens de vivre et de vivre ensemble, ce qui donne confiance aux hommes, aux femmes, aux jeunes dans leur capacité à réaliser des projets communs. Le meilleur moyen de lutter contre l'obscurantisme, c'est un meilleur accès à l'éducation, à la culture, le droit à l'emploi, aux logements, et une vie décente pour tout le monde.

Le groupe Front de Gauche, communistes et citoyens ne votera pas ce budget.

Monsieur VIDAL

Je suis le premier à déplorer que les services n'aient pas été en capacité de vous proposer des documents pôle par pôle. Je prends l'engagement de vous les transmettre au moment de l'examen du compte administratif. Malheureusement, nous devons faire face à trois aléas :

- les services connaissent une désorganisation suite à l'incendie de la Mairie ;
- les services de la DAF se sont concentrés en priorité sur la désintoxication de la dette ;

- la directrice financière est en congé maladie.

Monsieur le Maire

Le DGS va également établir un bilan d'activité lors de l'examen du compte administratif.

Monsieur GIRARD

Il nous faut honnêtement reconnaître que, dans le contexte actuel, l'élaboration d'un budget municipal reste complexe. Les évolutions des flux entre nos territoires, Commune, T12, MGP sont encore incertaines. Si nous nous devons d'entrer avec enthousiasme dans cette nouvelle dynamique, des inconnues subsistent cependant. Quelles que soient nos appartenances politiques, nous aurons à défendre ardemment les intérêts de notre commune au service du projet collectif. Je ne doute pas que Monsieur le Maire, également Conseiller métropolitain, saura se faire le porte-parole d'une ville qui souhaite préserver une mixité sociale, l'éducation et la culture. Je ne doute pas que le Conseiller régional proche de Mme Péresse votera les subventions aux villes qui développent le logement social, conformément aux engagements pris dans le cadre de notre ancienne communauté d'agglomération. Nous savons tous que le vote de notre Maire au Conseil régional conduit pourtant à des réductions de financements pour notre ville. Je ne doute pas que Monsieur YEBOUET, vice-Président de notre territoire, délégué à la recherche, à l'innovation et à l'enseignement supérieur, saura promouvoir notre spécificité et défendre nos projets d'intérêt métropolitain, en particulier ceux à vocation de recherche et médicale.

Vous nous direz certainement que le désengagement de l'Etat contribue à un effet ciseaux. C'est certain. Pour notre part, nous restons critiques sur la rapidité du désengagement. Cependant, membres de la majorité de droite qui criez au loup, qu'en serait-il si votre candidat était élu en 2017 ? On ne parle plus de 10 milliards d'euros de réduction, mais de 120 milliards d'euros, comme le promet votre ex-jeune candidat. Vous nous interpellerez ainsi : « *Dites-nous ce qu'il faudrait faire, où trouver l'argent ? Nous n'avons pas de planche à billets* ». Vous allez nous ressortir le coup (et le coût) de l'héritage. C'est trop facile.

Vous connaissiez la situation. Vous avez fait des promesses. Elles ne sont pas tenues. Après avoir réduit les espaces verts dans le PLU, vous vous coupez l'herbe sous les pieds en diminuant la surface consacrée à l'activité économique dans la ZAC Aragon, alors que vous aviez fait de ce développement un des thèmes de votre campagne électorale démagogique !

Ce ne sont pas quelques camemberts qui nous donnent les moyens de comprendre ce budget qui compare des choux avec des carottes. Quand cela vous arrange, vous comparez le budget avec celui de 2013 ou avec le budget primitif 2015, voire avec le budget réalisé. Vous nous expliquez que vous faites mieux que pire en comparaison avec vos mauvaises prévisions qui étaient différentes des anciennes. Qui peut comprendre ? Vous vous gausserez d'un excédent. Mais chacun doit savoir qu'il ne s'agit pas d'une bonne gestion ! Vous n'avez pas respecté les engagements pris en Conseil. Vous n'avez pas mis en place vos orientations. Vous votez un budget, vous ne le réalisez pas et l'année suivante, vous réduisez légèrement les enveloppes par rapport à la réalisation. Cette démarche conduit progressivement à l'asphyxie.

Sur votre page Facebook, Monsieur le Maire, vous dénoncez un gaspillage. Vous auriez divisé le budget événementiel par 3,5. Effectivement, la soirée dédiée aux sportifs, les journées de la jeunesse, les festivités du 14 juillet et tant d'autres ont disparu. Ne parlez pas de gaspillage. Les bénéficiaires apprécieront et la santé citoyenne de la Ville ne s'en portera pas mieux !

Un budget est aussi l'acte politique majeur de l'année qui permet de mesurer qui soutient la politique du Maire. Monsieur LE BOHELLEC, expliquez aux Villejuifois la situation. Il y a deux ans, nous parlions du mariage de la carpe et du lapin. Aujourd'hui, c'est le divorce. Ce qui fut votre Union Citoyenne explose, implose, se déchire. Même l'adjoint aux finances ne vient pas à la commission présenter son budget.

La responsable administrative était bien en incapacité de répondre aux choix politiques, aux arbitrages occultes, comme pour la subvention du CCAS par exemple. Les élus ne sont pas informés. La gouvernance de la commune dysfonctionne. Nous sommes confrontés à un centralisme pyramidal, en raison de l'absence du Maire qui cumule les mandats. Les prises de décision sont lentes ou impossibles ; les parapheurs s'empilent.

Nous préparons pourtant la ville de demain. Les choix faits ces 10 dernières années contribuent à un fort développement de notre commune, à l'intégration métropolitaine. Les choix urbanistiques transforment chaque jour Villejuif. Nous ne sommes plus une petite ville de banlieue mais un élément constitutif d'une Métropole. Comment organiser notre développement et ne pas le subir pour en repartager les fruits, en faire bénéficier toutes et tous, en préservant une véritable mixité sociale ?

Ce budget 2016 poursuit votre politique de réduction des services au public. Pire, il les désorganise. Vous parlez de réorganisation de l'administration, de mutualisation, d'optimisation. Dans les faits, nos agents sont en souffrance, y compris les cadres, non remplacés, sans objectifs. Conformément à vos promesses, nous aimerions connaître les taux d'absentéisme. Vous traitez avec mépris les syndicats, alors qu'ils n'expriment que craintes et difficultés à dialoguer avec vous.

Vous affirmez des priorités. Les actes ne suivent pas. Certes, vous n'avez pas fermé les Centres de santé mais il faut des semaines pour obtenir un rendez-vous, quand il n'est pas reporté de mois en mois. La politique jeunesse n'existe plus. Nous ne parlons pas de loisirs, mais d'insertion, d'emplois, d'engagements citoyens, du vivre ensemble, y compris de la prévention de la délinquance. Une police municipale, même chargée dans son titre de médiation, ne répondra pas à ce cahier des charges. Dans votre budget, nous percevons une augmentation des moyens alloués à la sécurité, mais nullement à la prévention.

Monsieur CARVALHO, vous nous avez une nouvelle fois menti lors du dernier Conseil. L'Espace jeunesse est fermé. J'en ai la preuve en photo. Il n'a pas été relocalisé. Seul un bureau chargé du suivi des stagiaires de troisième est conservé dans un petit local. Le Contrat de réussite solidaire, pourtant salué par tous, c'est fini. Les soutiens aux initiatives jeunes, dont la commission ne s'est jamais réunie, c'est fini. Le Conseil local de la jeunesse, c'est fini. Que dire du tournoi de futsal à Noël, qui réunissait 500 enfants et jeunes ? C'est fini. Les équipements de proximités voient leurs actions limitées, leurs heures d'ouvertures réduites. Les actions inter-quartiers, culturelles et sportives, qui ne répondaient pas seulement à un besoin ludique de « *Bisounours* » mais à des actions de prévention, de construction du vivre ensemble sont délaissées.

Nous dénonçons votre abandon de la Politique de la Ville. Le désengagement sur le quartier des Hautes Bruyères en est un exemple. Une démarche innovante s'y développait. Elle aurait pu être modélisée dans d'autres quartiers, permettant d'agir sur les phénomènes de violences, de radicalisation, de démocratie locale et participative... Or vous supprimez des postes. En n'allant plus à la rencontre des jeunes et de la population, vous nous exposez à des tensions, des exclusions, des échecs collectifs et individuels.

Que dire de la Ludomobile ? Le soir de l'incendie, dans une émotion que nous partagions, vous vous étiez engagés à assurer la poursuite d'un service de qualité. Sorti de l'émotion, en Conseil municipal, vous affirmiez la même chose, rendant hommage aux agents. Depuis, plus rien. Ce n'est pas un « *Ludocafé* » découvert sur un post Facebook qui le remplacera. Les associations contribuent à faire cité. Il s'agit du poumon et de l'âme de notre commune. Elles appellent au secours. Certaines associations sportives envisagent même de mettre la clé sous la porte. Des dirigeants expliquent qu'ils doivent d'avancer des frais avec leur argent personnel. Vous, et votre adjoint aux sports, prônez les financements privés. Mais où sont-ils ? Quels accompagnements avez-vous mis en place pour aller dans ce sens ? Les sportifs s'y sont cassé les dents. Une politique ne se décrète pas sur un réseau social ou un journal. Elle s'accompagne.

Et comment oser dire à ces bénévoles qu'ils n'ont pas à se plaindre, puisque, selon vous, « *la baisse est en dessous de ce que nous avions annoncé* » ? Je voudrais saluer votre effort budgétaire pour la communication. Vous indiquez la réduire. Nous avons l'an dernier dénoncé les dérives. Des efforts peuvent certainement encore être conduits. Je suis persuadé, à l'image du journal municipal à la gloire du Maire, que 84 000 euros de crédits peuvent être dégagés.

Examinons vos engagements devant la population, vos priorités. Concernant la médiation-sécurité, 257 000 euros étaient budgétés l'an dernier. Or le réalisé atteint 100 000 euros en 2015. Vous maintenez l'enveloppe au même niveau cette année. Vous n'avez pas tenu votre engagement. En matière de social et santé, les budgets du Centre médical de santé ou pour les personnes handicapées sont en baisse. L'éducation et les scolaires sont en très forte baisse. L'enfance décroît, comme la petite enfance. La culture est en baisse. Vous parliez d'une priorité ? Vous achetez votre majorité avec quelques tickets pour une ou deux créations symboliques ! Vous vous désengagez très fortement des MPT. Pour les sports et la jeunesse c'est une catastrophe.

Comment continuer dans ce cafouillage ? Cette situation insulte la démocratie et les électeurs. Nous dénonçons un budget qui ne me paraît pas sincère politiquement, qui avance masqué. Il affirme des priorités mais ne les traduit pas dans les faits. Ce qui nous préoccupe vraiment, ce sont les dégâts dans les services rendus au public et les difficultés de nos agents à conduire leurs missions qui dégradent de fait la qualité de notre vivre ensemble.

Vous le comprendrez, les élus socialistes ne voteront pas ce budget.

Monsieur LIPIETZ

Nous avons affaire non seulement à un budget insincère, mais également, par analogie avec les villages de démonstration organisés sous le tsarisme, à un « *budget Potemkine* ». Nous connaissons les difficultés à l'avance. Nous sommes enfin sortis des emprunts toxiques. L'incendie est survenu. Il est très difficile de savoir comment chacune de ces difficultés a été résolue au regard du rapport. En particulier, le coût de l'incendie de la Mairie n'apparaît nulle part. Une simple rétroprojection sur l'année 2015 montre que ces éléments n'ont aucune importance, car ce qui se passera en 2016 n'aura sans doute aucun rapport avec ce qui nous est présenté.

L'année dernière, nous étions très mécontents du budget. Nous avons menacé de ne pas le voter. Nous avons obtenu 50 000 euros pour la démocratie et les associations, et 50 000 euros pour la culture, soit au total 100 000 euros. Mais l'erreur était de 3,3 millions d'euros. Elle correspond à l'écart entre ce que nous avons voté et ce qui a été réalisé. Ce montant correspond à 33 fois ce pour quoi nous nous étions battus.

Il suffit de comparer le budget primitif 2015 au réalisé 2015 pour mesurer les écarts dans les différentes délégations. Pour Madame LAMBERT-DAUVERGNE, l'enveloppe devait être de 106 700 euros. Le réalisé atteint 72 000 euros. On nous promet 93 000 euros pour 2016, soit une hausse de 30 % par rapport au réalisé. J'estime que le réalisé 2016 sera de 52 000 euros.

Le budget de Madame THOMAS était de 28 000 euros. Le réalisé atteint 1 140 euros. On nous promet 34 600, soit +2 934,02 % par rapport au réalisé. Je n'y crois pas un instant. 500 euros de gouvernance participative avaient été promis pour acheter quelques graines et un arrosoir au début du printemps. Il a fallu une bagarre à couteaux tirés qui n'a abouti qu'à l'automne, une période plus du tout propice pour planter des graines. L'objectif n'était pas de faire des économies, mais d'empêcher de prendre des initiatives et mener les projets à bien.

Monsieur VIDAL a annoncé que la Ville allait s'engager dans la sécurité et la prévention. La seule véritable information qu'apporte sa présentation a trait à l'existence d'un diagnostic local de sécurité. Un premier diagnostic avait été réalisé l'année dernière. Or il avait le « *tort* » d'affirmer que la base de la tranquillité publique est la vie dans la cité, le travail des associations. Il citait ces femmes qui font de l'aide aux devoirs, qui assurent l'encadrement, la culture et l'accès à l'éducation pour les enfants. Il a fallu un an pour éradiquer ces idées du rapport. Pour s'en rendre compte, il suffit de regarder les subventions aux associations ou le budget des fêtes. Celles-ci sont le moment où la collectivité se consume dans un événement qui l'unifie. Elles sont supprimées.

Nous avons demandé une hausse de 50 000 euros pour la culture. Au final, le budget s'est établi à 168 250 euros. Le réalisé atteint 115 000 euros. On nous promet 150 000 euros. J'estime que le réalisé de 2016 sera de 100 000 euros. Tout ce qui relève de la vie de la communauté est visé.

Je voulais conclure en citant un échange très significatif issu d'un documentaire sur Sarajevo. Un metteur en scène se trouvait face à des soldats situés en première ligne pour défendre la ville contre les milices serbes. Il s'excusait face à eux, expliquant qu'il faisait des comédies musicales. Les soldats lui ont répondu : « *Si vous ne faisiez pas votre travail, nous n'aurions plus rien à défendre* ». Vous pouvez mettre en œuvre une politique de sécurité policière. Cependant, avec un tel budget, elle n'aura plus rien à défendre.

Nous refusons de voter en faveur de ce budget.

Monsieur VIDAL

Monsieur LIPIETZ me fait penser à Beppe Grillo, cet humoriste qui a voulu essayer de faire de la politique en Italie. Si le budget de Mesdames LAMBERT-DAUVERGNE et THOMAS n'a pas été réalisé, tournez-vous vers elles. Les lignes inscrites au budget correspondent à leurs demandes formulées en réunion d'arbitrage budgétaire. Nous n'avons pas jugé bon de les arbitrer. Avec les nouvelles délégations, nous prenons l'engagement que ces budgets seront dépensés en 2016.

Monsieur le Maire

Grâce aux 5 millions d'euros d'économie en 2015, nous sommes en capacité de proposer un budget en équilibre en 2016. Quelle aurait été la situation si nous avions dépensé ces 5 millions d'euros ?

Monsieur BADEL

Nous nous trouvons toujours au théâtre, cette fois dans le registre de la commedia dell'arte. Ce budget est un masque. La présentation est obscure. Monsieur le Maire et Monsieur VIDAL ont

reconnu que les documents ne sont pas d'une qualité qui répond aux attentes. Il est plus qu'incorrect de se défausser systématiquement sur l'administration et d'accuser des fonctionnaires d'être responsables de choix qui relèvent des élus.

Lors du ROB, le Sganarelle des finances nous avait annoncé des amputations. Elles existent, mais elles sont masquées. On cache l'austérité, alors que les dépenses de fonctionnement baissent. On nous présente un budget sans aspérité. Mais vous pourrez opérer des coupes dans tel ou tel secteur, remettant en cause l'équilibre entre les différentes politiques publiques présenté dans ce budget primitif. Vous expliquez que vous manquez d'un certain nombre d'informations, alors que d'autres communes ont voté leur budget 2016 en décembre 2015.

Le diagnostic local de sécurité est effectivement un scoop. L'opposition de gauche l'a très régulièrement réclamé. Je l'ai moi-même demandé de nouveau lors du Conseil du 12 février 2016. On m'avait promis que le document serait diffusé aux membres du Conseil et qu'une présentation en serait faite. Nous attendons toujours. Il en est de même sur d'autres sujets, d'autres thématiques, pour lesquels nous demandons un débat en Conseil.

Je ne voterai pas ce projet de budget, qui cache une politique d'austérité.

Monsieur le Maire

Le diagnostic local de sécurité sera présenté lors du Conseil municipal du 20 mai.

Vendredi, j'ai participé à un pré-séminaire des 24 maires du Territoire qui sera suivi d'un séminaire le 1^{er} juillet. Celui-ci aura pour objet de définir le cadre dans lequel les 24 maires souhaitent avancer et déterminer la répartition des missions entre le Territoire et les communes.

Le budget du FPIC est de 648 000 euros. Logiquement, compte tenu de la nouvelle répartition, le Villejuif devrait récupérer 342 000 euros. Or ma position est alignée avec celle des six autres maires de la CAVB. Nous voulons mettre en place un pacte social, fiscal et solidaire qui s'inspire de celui de la CAVB. Nous essayons de convaincre les maires des autres villes de maintenir le budget, de manière à construire une dynamique de Territoire.

Enfin, je félicite les villes qui ont voté un budget à la fin 2015. Aujourd'hui, nous nous trouvons toujours face à des inconnues. Le flou de l'Etat génère des situations difficiles pour de nombreuses communes.

Madame LEYDIER

Ce budget manque cruellement de transparence, à tel point que je m'interroge sur une forme d'entrave au droit à l'information des membres de l'opposition. A l'inverse, la présentation de l'an dernier facilitait grandement la compréhension de votre politique. Cette année, le déficit d'information est évident. La mesure des écarts tient compte parfois de budgets primitifs ou de réalisés. On nous annonce des hausses alors qu'il s'agit en réalité de baisses.

Vous avez l'air pourtant très fiers de votre politique. Vous devriez afficher vos choix lors du vote du budget, ce qui n'est pas le cas. Il est difficile de savoir où trouver les informations. Vous avez la volonté de masquer vos orientations.

J'apprécie réellement votre novlangue. Je cherche des explications à certaines phrases. « *Les besoins de la population croissent et ce, d'autant plus que la population progresse également, avec*

la livraison de nouveaux programmes de logement sur la Ville ». Vous n'apportez aucune précision concernant ces nouveaux besoins. « *Les effectifs de la police municipale vont progressivement croître afin de déployer les effectifs suffisants pour répondre aux missions de proximité indispensables à une prévention efficace.* » Ces phrases sont creuses. Nous découvrons aussi la notion de « *parcours emploi* », qui n'est pas expliquée.

Aucune explication n'est donnée à la baisse très importante du budget des affaires générales. La formation du personnel diminue de 10 %, ce qui contredit vos orientations. Je ne reviens pas sur les budgets de l'éducation. Certes, les budgets de la police et de l'aide sociale sont en hausse. Mais vous sabrez partout ailleurs, dans ce qui fait la vie citoyenne à Villejuif. Il ne reste plus rien pour permettre de construire une ville agréable à vivre. Cependant, il ne faudra pas oublier de sourire en allant acheter son pain, car il y aura des caméras partout.

Le budget de la culture subit une chute vertigineuse. Vous venez de vous désengager d'un projet de livre porté par la Librairie « *Points Communs* ». Le budget du développement durable s'élève à zéro euro. Vous avez sabré les politiques de la jeunesse. Madame CASEL, pourquoi ne proposez-vous pas des budgets communs, en travaillant sur le développement durable avec les services de la jeunesse ? Vous ne portez pas d'idée offrant des perspectives à la population.

Aucun budget n'est annoncé pour la régie de quartier ou l'épicerie solidaire. Il n'existe aucun calendrier. On ne sait pas si ces projets recevront une subvention ou si un local sera mis à disposition.

Enfin, je voudrais m'adresser à Monsieur LECAVELIER. La ligne budgétaire de l'escrime est en baisse, ce qui est contraire à un engagement que vous aviez pris lors de l'entre-deux-tours des municipales dans un mail adressé à tous les parents dont les enfants pratiquent ce sport. Vous écriviez : « *Sachez que si l'équipe au pouvoir venait à changer à Villejuif, l'USV Escrime recevrait tout autant de subventions de la Ville. Et si la liste d'Union Citoyenne pour Villejuif l'emporte dimanche prochain, je suis certain que les escrimeurs recevront une bien meilleure écoute de la part des élus, dont certains connaissent et vivent le quotidien de l'escrime à Villejuif.* » Aujourd'hui, vous appartenez à une majorité qui vient de réduire cette subvention. Vous êtes en train de retirer tous les budgets qui fabriquent la citoyenneté. C'est pourquoi je voterai contre ce budget.

Monsieur VIDAL

Monsieur BADEL, je ne vous comprends pas. Vous critiquez l'écart entre le réalisé et le prévisionnel, mais vous nous demandez de voter un budget en décembre. Qu'en aurait-il été de cet écart si nous avions voté en décembre, compte tenu du flou qui entoure nos ressources ?

S'agissant des affaires générales, le budget est effectivement réduit, car normalement, aucune élection n'est prévue cette année.

Le budget de formation des agents est doublé par rapport au réalisé l'année dernière.

Le budget du développement durable a été transféré au budget espaces verts et développement durable. En 2015, le budget prévisionnel en 2015 était de 163 000 euros. Le réalisé atteint 134 000 euros. Pour 2016, nous proposons un montant de 193 000 euros. Il est donc faux de prétendre que le budget du développement durable est réduit à zéro.

Vous avez mentionné à plusieurs reprises le budget de la culture. Le réalisé de 2015 s'élève à 115 000 euros. Le BP 2015 prévoyait 150 000 euros. Pour les beaux-arts, le réalisé atteint 33 514 euros, alors que le BP était de 34 800 euros. Pour la médiathèque, nous passons de 240 000 euros à 220 000 euros. Le budget de la MPT Gérard Philippe s'élevait 74 000 euros en 2015. Il atteint 75 100 euros en 2016.

Concernant la Fête de la Ville, nous assumons la baisse de 83 000 euros à 65 000 euros. Ce budget a été difficile à construire. Il a nécessité des arbitrages. Ce n'est pas un budget d'austérité, mais un budget qui compose avec l'austérité.

Rien n'est masqué dans ce budget. Nous avons défendu huit axes lors de la campagne. Nous avons considéré que trois d'entre eux étaient prioritaires pour la construction du budget 2016 : tranquillité, éducation et petite enfance, subvention au CCAS.

Monsieur OBADIA

Je voudrais rappeler que nous avons dû composer avec un héritage : dette, vieillissement des équipements publics, manque d'équipements sportifs et culturels. S'y ajoutent une baisse des dotations de l'Etat de 12 millions d'euros sur trois ans, les impacts de la loi NOTRe difficilement prévisibles. Nous avons eu la volonté de maîtriser les coûts pour ne pas augmenter les impôts. Nous avons donc ciblé des priorités :

- l'éducation et la petite enfance : +9 % ;
- la solidarité : budget en augmentation de 76 000 euros à 106 000 euros ;
- la subvention au CCAS : passage de 845 000 euros à 959 000 euros.

Il a été question des délais pour obtenir un rendez-vous dans les Centres de santé, ce qui relève de l'intoxication. En effet, il existe des consultations sans rendez-vous tous les jours.

Vous caricaturez notre action. L'année dernière, vous disposiez de l'ensemble des documents, mais vous n'aviez pas voté le budget. Cette année, vous ne le voterez pas non plus. Nous connaissons vos habitudes.

Madame DA SILVA PEREIRA

Monsieur OBADIA, vous ne lisez pas les documents avec attention. Le service public ne vous intéresse pas, sinon vous exigeriez comme nous d'obtenir les documents. Seule la gestion financière vous intéresse. Or une ville de 60 000 habitants qui porte des projets ambitieux mérite d'avoir un service public et que les élus et les habitants le connaissent. Compte tenu de la hausse de la population, nous devrions promouvoir le service public. Nous n'avons pas la même ambition.

Ce vote est le plus important de l'année. Je suis en colère. Vous mettez à mal la Ville et le service public. Les agents sont en souffrance. Il serait bon de s'intéresser aux raisons pour lesquelles les agents quittent la Ville de Villejuif. Vous ne leur attribuez pas les moyens de travailler. Je vous accuse de faire en sorte que les budgets ne soient pas réalisés. Je vous accuse d'empêcher les services de pouvoir les mettre en œuvre.

Pour connaître la réalité des budgets, il faut croiser les éléments figurant sur le tableau avec ceux de la M14. La note n'évoque que la police municipale. Qu'en est-il de la médiation, de la prévention ?

Nous ne savons toujours pas combien d'agents de police seront embauchés. En matière de prévention, vous liquidez le service jeunesse.

S'agissant des écoles, vous avez empêché les services de mettre en œuvre les projets. En comparaison avec les BP, certes, un projet éducatif passe de 5 000 à 100 000 euros. Mais les autres lignes sont en baisse :

- le scolaire : de 729 000 à 631 000 euros ;
- l'enfance : de 910 000 à 832 000 euros ;
- la petite enfance : de 422 000 à 392 000 euros ;
- la crèche : de 205 000 à 183 000 euros.

Le BP pour l'entretien ménager dans les écoles s'élevait à 345 000 euros en 2015. Après que des parents et enseignants se sont mobilisés pour signaler des problèmes d'hygiène, le réalisé est passé à 408 000 euros. Or, pour 2016, vous prévoyez 344 000 euros. L'année dernière, le budget alloué AEF avait été diminué. Une régie devait se mettre en place. Qu'en est-il ?

En ce qui concerne le social, vous annoncez une augmentation de 13 000 euros. En réalité, vous revenez au montant de 2014. L'année dernière, Madame LAMBERT-DAUVERGNE, vous aviez justifié la réduction du budget en raison de la création d'une épicerie solidaire. Monsieur le Maire, vous avez écrit à plusieurs reprises dans le VNV que cette épicerie serait ouverte en 2015. Nous sommes en avril 2016. Les adhérents ne savent toujours pas ce qu'il en est. L'année dernière, il avait été question d'un budget de 18 000 euros. Les 96 700 euros que représente l'enveloppe de Madame LAMBERT-DAUVERGNE comprennent-ils le budget de l'épicerie solidaire ?

Les associations voient leurs subventions réduites de 300 000 euros en deux ans. Elles ne peuvent plus utiliser les Esselières. En outre, vous empêchez les associations de développer leurs ressources propres. Dans le cadre de la Politique de la Ville, la municipalité doit accorder le même montant que celui qui est accordé par la Région. Cette dernière subvention va diminuer. Mais que restera-t-il aux associations qui ne relèvent pas de la Politique de la Ville ?

La note ne comporte pas le terme « culture ». En deux ans, ce poste subit une baisse de -30 %. J'accuse la municipalité d'avoir empêché les services de développer leurs projets. La MPT Gérard Philippe recevait 150 000 euros en 2014. Elle n'a reçu que 100 000 euros en 2015. Son budget passe à 75 100 euros pour 2016. Le budget de la MPT Jules Vallès passe de 59 000 à 50 000 euros. La ligne culture passe de 160 000 à 150 000 euros.

Le mot « jeunesse » n'apparaît pas non plus dans ce rapport. La jeunesse ne se limite pas aux loisirs. Elle inclut l'accompagnement vers l'autonomie, la citoyenneté et l'emploi. Vous n'apportez aucun élément concernant la maison de l'insertion. Les CRèS, le Conseil local de la jeunesse, la Ludomobile disparaissent, comme d'autres initiatives portées par les structures ouvertes avec la participation des enfants et des parents.

Le budget sport est également en baisse.

Vous mentez aux agents. Vous aviez annoncé que le budget de formation allait augmenter. Il passe de 154 000 à 140 000 euros. Le réalisé 2015 n'atteint que 78 000 euros. Je pense que vous avez

empêché les agents de suivre des formations. Soit vous mentez, soit vous n'avez pas d'ambition pour le service public.

Ce budget est à la limite de la malhonnêteté. Nous ne disposons pas de documents offrant une vision globale. Vous nous prenez pour des idiots. Vous avez très peu de respect pour la démocratie. Nous savons combien il est difficile d'assumer des baisses de fonctionnement. Cependant, aujourd'hui, vous mettez la Ville en danger. Ce budget est insincère.

Madame THOMAS

Les budgets de ma délégation ont été respectés. Je ne vais pas revenir sur les budgets culture et jeunesse, qui « *ne ressemblent plus à rien* ». Le problème ne tient pas simplement aux sommes attribuées au départ, mais bien aux sommes dépensées l'année dernière. Nous n'avons pas pu engager les budgets prévus car les bons de commande ont été bloqués.

Madame TAILLE-POLIAN

Je ne sais plus qui croire. Lors du dernier Conseil, Madame CASEL nous criait son désespoir, car le développement durable n'avait plus de budget, tout en disant qu'il revenait aux habitants de se mobiliser. Aujourd'hui, on nous annonce que le budget existe. Je m'en tiendrai à la phrase de Monsieur SARKOZY : « *Le développement durable, ça commence à bien faire !* » Tel est le message de l'adjoint qui en a la charge. Les adjoints ne seraient-ils pas capables de dépenser leur budget ? Je ne le crois pas.

Vous tentez de nous faire croire que les événements en question étaient luxueux et superflus. Or ils participent au vivre ensemble.

Vous avez anticipé la baisse des subventions de la Région, tant en investissement qu'en fonctionnement, qui viennent d'être décidées, notamment en fonction de critères relatifs au logement social. Les subventions régionales vont être largement diminuées.

Je voudrais revenir à la question de l'héritage. L'héritage, c'était aussi des budgets transparents et documentés. Je me souviens des interventions de Madame DENIARD, qui analysait au sein de chaque service les évolutions de budget d'une année sur l'autre. Elle disposait d'une matière suffisante pour débattre. De votre côté, vous vous êtes débarrassé de cet héritage de transparence. Les directions de services elles-mêmes fournissaient ces éléments et non pas le service financier. Votre explication n'est pas crédible.

Restent deux hypothèses.

Tout d'abord, vous ne voulez rien écrire au-delà des obligations légales qui vous imposent de nous fournir la M14, car vous savez que le réalisé sera très différent du BP. Monsieur VIDAL, vous avez bien souligné qu'il s'agissait d'un budget prévisionnel. Doit-on s'attendre à des gels de crédits ? Vous freinez certaines dépenses sans affronter le débat démocratique. Les parapheurs s'empilent et les adjoints sont, dans les faits, démis de leurs délégations.

Ma seconde hypothèse est la suivante : vous n'êtes pas d'accord entre vous. Cependant, vous devez le cacher. Lors du DOB, il a été question d'augmenter les participations familiales. Monsieur VIDAL, vous m'aviez expliqué que cette piste était explorée lors d'un débat public en septembre. Vous aviez pris l'engagement d'augmenter les participations familiales pour les revenus les plus aisés. Vous aviez cité l'exemple de Madame HIDALGO, qui a créé deux nouvelles tranches

de tarifs, pour faire payer le service public à un tarif proche du coût réel aux Villejuifois qui en ont les moyens. J'ai cru comprendre qu'une personne était dédiée à ce projet de renouvellement des quotients familiaux dans les services. Nous ne voyons toujours rien. Etes-vous toujours d'accord ? Ou continuez-vous à rendre les services responsables ?

Je ne sais pas où est la vérité. Mais le fait que nous ayons si peu d'éléments pour nous prononcer montre que cette Union Citoyenne n'est pas un exemple de démocratie.

Madame CORDILLOT

L'année dernière, vous aviez largement diminué les crédits des travaux en régie et leur valorisation entre la section d'investissement et la section de fonctionnement. D'un BP à l'autre, ces crédits passent de 400 000 à 250 000 euros. Vous êtes en train de liquider le centre technique municipal.

Dans le même temps, la ligne achats et prestations de service est en augmentation très sensible. Elle passe de 2,026 millions d'euros à 2,483 millions d'euros. Est-ce le début d'externalisations et de privatisations ?

Deux lignes budgétaires me paraissent totalement en contradiction avec les décisions prises lors de précédents Conseils. La ligne correspondant au versement direct des indemnités chômage était de 319 000 euros en 2015. Elle devrait diminuer puisque nous avons décidé d'adhérer au système ASSEDIC. Or elle atteint 358 000 euros pour 2016. Inversement, la participation au système ASSEDIC passe de 400 000 à 22 000 euros. Avez-vous renoncé au système ASSEDIC ou s'agit-il d'un problème de transcription de chiffres ?

Ce budget comporte des éléments très troublants. Le budget paraît pour le moins insincère, à défaut d'être totalement opaque quant aux capacités des services de mener leur travail. A travers les documents fournis, nous ne savons pas ce que chacun des secteurs de la vie municipale sera en mesure de réaliser.

En investissement, l'année dernière, un crédit de 900 000 euros était inscrit pour l'achat de matériel et d'outillage en voirie. Nous passons à 97 000 euros. Vous affirmez des priorités. Néanmoins, les chiffres ne correspondent pas à leur mise en œuvre. Une totale liberté est accordée au Maire d'appliquer ou non les décisions votées.

Monsieur VIDAL, vous affirmez que vous allez abonder les secteurs vitaux. Par conséquent, ni la culture, ni le sport, ni la citoyenneté ne sont vitaux. Vous dites vouloir favoriser le développement des associations. Leurs crédits baissent de manière sensible. Pour moi, tout ce qui fait société est vital. Nous avons l'impression que le budget n'indique pas réellement ce que vous allez faire, pour mieux pouvoir amputer certaines lignes sans en informer personne. Il faut pourtant vous attendre à de nombreuses réactions au fur et à mesure que l'on découvre ce que ce budget ne permet pas. Vous n'avez pas le courage politique d'assumer vos décisions.

Monsieur CAPORUSSO

Il a été question de théâtre. D'un point de vue littéraire, la commedia dell'arte tire son essence du mot « *ingéniosité* ». A cet égard, construire le budget de la culture a été un véritable exercice d'ingéniosité, contraint et difficile compte tenu du contexte budgétaire, marqué par la réduction des dotations de l'Etat, et le fou qui entoure le Territoire et le Grand Paris.

Nous avons recentré les crédits sur de nouveaux projets. Fin janvier, l'exécutif a validé le document d'orientation en matière de politique culturelle sur lequel nous allons nous appuyer pour décliner la politique culturelle jusqu'à la fin de notre mandat. La totalité de ces axes n'a pas pu être intégrée dans ce budget, mais nous le ferons dès 2017, avec une vraie ambition reposant sur quatre directions :

- soutien à la création et à la diffusion ;
- politique de développement des publics ;
- culture dans sa dimension festive, rassembleuse, populaire ;
- formation, éducation artistique et culturelle.

Il a été difficile de traduire budgétairement cette ambition. Nous avons cependant envoyé les premiers signes d'un réel changement. Il s'agit par exemple :

- de la nouvelle ligne de l'aide à la création et à la diffusion, dotée de 30 000 euros, qui représente une solution alternative aux canaux financiers habituels ;
- du partenariat avec le TRR, qui, avec 4 000 euros, va permettre la tenue d'un festival de théâtre amateur en septembre ;
- du festival des arts de rue, soutenu à hauteur de 59 000 euros ;
- des 33^{ème} Journées du patrimoine ;
- du soutien au théâtre de la Jacquerie ;
- du concert du Conservatoire de musique ;
- de la Fête de la Ville, un grand rassemblement populaire et festif impliquant les associations.

Monsieur BADEL, vous avez évoqué Sganarelle, dont le nom vient de *sganare*, qui signifie « *ce que l'on ignore* ». Comme l'a souligné Monsieur le Maire, il demeure une grande incertitude au niveau des flux fiscaux du Territoire.

Monsieur LECAVELIER

Il me semble que Madame LEYDIER confond le budget primitif et le rapport n°301, portant sur les subventions aux associations sportives et pour lequel je ne participerai pas au vote. De même, lorsque la commission sportive discute des subventions aux associations sportives dans lesquelles je suis impliqué, je ne participe pas au débat. Il m'arrive même de sortir pendant les échanges. Je tiens à éviter tout conflit d'intérêt.

Le mail que vous avez lu était adressé aux adhérents de l'association sportive en réponse à un document prenant parti dans la campagne entre les deux tours. Mon message était sorti de son contexte. Sa signification en est déformée. Je n'ai pas accusé Madame CORDILLOT de ne rien faire pour l'escrime. En tant que membre du bureau de l'USV Escrime, j'ai déjà reconnu son implication lors d'une réunion de l'USV.

Mon message se conclut sur l'écoute et la compréhension des problématiques de l'association par la nouvelle majorité. Nous n'avons pas de raison de nous plaindre. L'association a reçu l'intégralité des subventions qu'elle a demandées.

Monsieur HAREL

J'ai l'impression une nouvelle fois de revivre mes interventions lors de la précédente mandature. Il s'agit d'une immense mascarade. Vous adoptez des postures. En réalité, il est impossible que ce budget soit sincère en raison de nombreuses incertitudes en recettes comme en dépenses. Celui-ci constitue une photo à l'instant « t ». Même si elle est sincère, après les promesses électorales, la majorité municipale fera ce qu'elle pourra.

Le système est en train de s'effondrer. L'Europe est en train de soulager tous les mois les Etats européens en leur reprenant 60 milliards d'euros de dettes. Ne prélevant pas d'impôts, comment va-t-elle payer ? Par ailleurs, la dette cumulée à l'échelle mondiale augmente de 8 milliards de dollars par 24 heures, soit 240 milliards d'euros par mois. Qui paiera ?

Le système global nous conduit dans le mur. Nous allons vers des moments difficiles. Il faut totalement reconsidérer le système. Nous perdons ici notre temps dans une mascarade de démocratie.

Madame OUCHARD

Je souhaite répondre à Madame DA SILVA PEREIRA. Lors de la commission d'attribution des places de crèche en mai, nous avons reçu 420 demandes. Que ce soit en crèche privée ou en crèche publique, l'important est de pouvoir accueillir ces enfants et d'être garant de la qualité de l'accueil.

Vous avez évoqué la problématique des produits d'entretien. Certains se sont amusés à signer des pétitions. Une réflexion a été menée avec les personnels d'entretien. Néanmoins, il est complexe d'écrire des process et de mettre en place des procédures de travail, notamment quand on impose un changement au personnel dans le but de le responsabiliser pour être efficient.

Nous ne défendons peut-être pas les mêmes valeurs dans l'éducation. Je me bats pour l'équité sur ce territoire. Dès notre arrivée, il a fallu mettre nos écoles à neuf et engager des réparations qui n'avaient pas été lancées. Nous avons dépensé des frais pour que nos enfants soient en sécurité. Nous avons recadré les équipes ADL, revu les normes, revu les profils.

Nous avons établi un projet de formation. Pendant 10 ans, aucune des ATSEM n'avait suivi une formation. Dès lors, il est trop facile de critiquer notre budget formation. Il n'existait pas de votre temps. Nous faisons un vrai effort dans ce domaine, car les enfants changent tout comme l'école. Nous avons reconnu les agents dans leur capacité. Nous réfléchissons à leur donner de nouvelles compétences.

Nous avons choisi de maintenir le réseau de réussite scolaire, alors que l'Etat nous a abandonnés en décembre 2014.

Vous dites que le personnel de l'éducation est en souffrance, mais sans préciser qu'il était en *burn out* à notre arrivée. Il a fallu retravailler la réassurance, le cadre et le profil. Ce n'est pas l'élue qui le dit, mais la professionnelle de terrain. Je ne mets pas le personnel en souffrance.

Monsieur BOUNEGTA

Je m'adresse à vous afin que nous discussions ensemble de l'une de nos priorités absolues dans ce mandat, à savoir la propreté de notre ville. En effet, combinée à la sécurité et l'éducation, la propreté a été et doit encore rester l'une des priorités budgétaires de l'action municipale pendant l'année 2016. Aussi devons-nous mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la poursuite de cet objectif si cher aux yeux des Villejuifois, à savoir la « *propreté en trois dimensions* ». Le présent budget doit garantir à l'action municipale les ressources dont elle a besoin pour conduire à un résultat concret, immédiatement et durablement visible par les Villejuifois.

Depuis le début de notre mandat, je reçois des messages de satisfaction de la part de nos concitoyens, qui constatent une amélioration notable de la propreté de leur lieu de vie. Ces messages ne peuvent que nous encourager à poursuivre et intensifier les actions que nous menons depuis maintenant près de deux ans. Parmi celles-ci, citons par exemple :

- l'installation de dispositifs de propreté canine dans la quasi-totalité des rues de Villejuif ;
- l'installation de près de deux cents poubelles urbaines, conformes au plan Vigipirate ;
- la multiplication des actions anti-tags, en mobilisant cependant en priorité nos ressources internes (Contrairement à ce qui était pratiqué par le passé, nous ne sollicitons les prestataires externes que dans des circonstances exceptionnelles.) ;
- l'amélioration des conditions de travail de nos agents, à travers une écoute permanente, attentive et proactive destinée à les aider dans les nombreuses difficultés qu'ils rencontrent dans la réalisation de leur travail.

Le présent budget nous permettra par ailleurs de faire intervenir ponctuellement des agents de l'association JANUS en renfort à l'action de nos agents, notamment pendant les week-ends et les vacances.

Enfin, comme je l'ai précédemment déclaré lors du Conseil du 21 mars 2016, j'estime que l'action municipale doit être menée avec responsabilité et innovation, avec par exemple une meilleure gestion des dépenses d'entretien de nos équipements ou le recours à la location longue durée. J'ai la ferme conviction que nous pouvons allier une amélioration du budget de la propreté à une gestion responsable et innovante, toujours dans le seul intérêt des Villejuifois et avec pour priorité leur qualité de vie.

Monsieur FERREIRA NUNES

Nos problèmes sont partagés. Même le département doit trouver 100 millions d'euros pour équilibrer son budget. Le Président FAVIER a déclaré : « *Le département fait face à une situation inédite de contraintes financières qui ne saurait se gérer sans impact* ». Je retiens d'un article du *Parisien* intitulé « *Le Festival de l'Oh en eaux troubles* » le constat d'un certain nombre de désengagements, des recherches de mécénat engagées, un soutien aux associations revu et un budget communication en réduction. L'absentéisme des agents est également dans le viseur, « *le président Favier souhaitant une vigilance accrue pour une situation des effectifs au plus près des besoins* », selon le *Parisien*. Je partage la clairvoyance du département et de la Ville de Villejuif face aux mêmes contraintes.

Le mal-être des agents mérite toute notre attention. Le CHSCT va lancer une expertise indépendante sur les risques psychosociaux afin de diagnostiquer en toute transparence le mal-être des agents. Nous allons retranscrire les préconisations de cette expertise dans un plan d'action afin d'améliorer les conditions de travail de nos agents pendant la mandature. Tout n'est pas parfait, mais je me félicite de cette dépense comptable nouvelle, que je considère comme un investissement pour le bien-être des agents. Enfin, on ne pourra pas faire de comparaison entre le réalisé et le prévisionnel des années précédentes, car ce choix de transparence, de diagnostic et d'action est porté par la municipalité pour la première fois.

Madame DUMONT-MONNET

Pouvez-vous nous expliquer la diminution des indemnités d'élus de 217 000 euros ?

Monsieur VIDAL

La baisse du nombre d'adjoints conduit à une baisse des Conseillers délégués, ce qui conduit à une diminution des indemnités. Cette ligne risque de décroître encore, car j'ai noté que le nombre d'adjoints avait à nouveau diminué.

Je ne vais pas pouvoir répondre dès à présent à toutes les questions, mais j'y répondrai par écrit avec plaisir.

Madame CORDILLOT, nous n'avons pas abandonné le système des ASSEDIC. Je vous promets une note sur ce sujet. Vous avez annoncé un chiffre étonnant concernant le matériel roulant. Dans ce domaine, le réalisé 2015 atteint 80 000 euros, tandis que 408 000 euros sont inscrits au BP 2016. Vous avez dû inverser les années.

Madame TAILLE-POLIAN, nous avons déjà évoqué les questions de quotient familial lors du précédent Conseil. J'ai le souvenir que vous avez participé à un exécutif multiple. Je suis certain que vos positions n'étaient pas systématiquement retenues. C'est là le jeu d'un exécutif multiple. Après un long travail mené par l'administration sur le coût de chaque service, j'ai proposé de créer deux tranches supplémentaires pour les quotients familiaux les plus élevés. Je ne suis pas parvenu à convaincre. Je ne désespère pas d'y parvenir.

Monsieur le Maire

Le budget d'indemnité des élus était de 618 000 euros en 2015. Il va passer à 600 000 euros, ce qui correspond à la baisse du nombre d'adjoints.

S'agissant du quotient familial, nous avons le dossier en main. Nous avons décidé de mettre cette évolution en œuvre à la rentrée 2016. Monsieur VIDAL a pour mission de mener une réflexion avec les différentes délégations pour développer une dynamique plus large autour du quotient familial, qui ne se limiterait pas à l'enfance.

Je me félicite de l'économie réalisée en 2015. Nous sommes dans un flou total au niveau des communes. Je suis convaincu que nous devons adopter des DM pour procéder à des ajustements, car il nous manque des éléments aujourd'hui.

Je salue le travail des services, qui ne se limite pas à l'élaboration du budget, mais s'étend aussi à ce plan pluriannuel d'économies que nous allons lancer. Nous allons poursuivre cette dynamique des services publics de qualité. A cet égard, j'ai discuté hier avec la Maire de Valenton. Elle m'a

expliqué qu'elle était obligée de faire des coupes claires et de stopper certaines activités. Notre volonté politique n'est pas d'entretenir la misère, mais d'aider les gens à s'en sortir.

Madame KADRI

Nous demandons un vote à bulletin secret.

Monsieur le Maire

La délibération comprend trois articles. Votre demande de vote à bulletin secret porte-t-elle sur les trois articles ou uniquement sur l'article 3 : « *Vote le Budget Primitif 2016 qui s'équilibre à 127 943 376,03 euros, reports de crédits 2015 et propositions nouvelles 2016 inclus* » ?

Monsieur PERILLAT-BOTTONET

Le vote que nous demandons porte sur la délibération dans son ensemble.

Monsieur le Maire

Je propose une suspension de séance afin de permettre aux services de préparer ce vote.

➤ ***La séance est suspendue de 22 heures 34 à 22 heures 58.***

Monsieur le Maire

La délibération compte trois articles, dont le troisième comporte un tableau qui comprend 30 points. Nous devrions donc voter sur ces 30 points et les articles. De manière à simplifier les opérations, et comme convenu avec les Présidents de groupes, je souhaite d'abord soumettre au vote le fait que le Conseil se prononce par un scrutin à bulletin secret sur la globalité de la délibération.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de n'opérer qu'un seul tour de scrutin pour voter l'ensemble des éléments de la délibération.

Monsieur BULCOURT

Avant de voter, pourriez-vous nous expliquer l'erreur qui a été pointée par Madame CORDILLOT ?

Monsieur VIDAL

La M14 comporte une erreur d'affectation sur la ligne que Madame CORDILLOT a évoquée. Nous avons tous les deux raison, mais nous ne parlons pas du même document.

Il est procédé aux opérations de vote.

Madame CASEL et Monsieur BULCOURT sont désignés assesseurs.

Monsieur le Maire annonce les résultats suivants :

POUR : 26

CONTRE : 19

ADOPTION, A LA MAJORITÉ

3 . Délibération n° 30/2016: Vote du Budget Primitif Annexe pour l'année 2016 dans le cadre de l'opération crédit-bail entre la Ville et la Société FLOBAIL. (rapport n° 16-04-103)

Monsieur DUCELLIER

Ce crédit-bail, décidé en 1999, concerne les locaux situés au :

17, rue Paul Bert, occupés par la CNL ;

6, place de la Fontaine, occupés par l'Inspection académique.

Le budget de fonctionnement s'équilibre à 46 855 euros. Les dépenses sont composées des loyers du crédit-bail, des charges et taxes. Les recettes comprennent les loyers perçus et les subventions du budget principal.

Ce rapport a fait l'objet d'un avis favorable unanime en première commission.

Madame DA SILVA PEREIRA

L'année dernière, lors de l'examen de ce point, vous aviez évoqué des avancées dans les semaines à venir. Avez-vous des informations sur l'avenir de ces locaux ?

Monsieur DUCELLIER

Le Schéma directeur de l'immobilier est en cours d'élaboration. Nous prendrons des décisions concernant ce local à l'issue de ce travail.

Monsieur le Maire

Nous discutons avec un incubateur numérique, dont l'expression des besoins a évolué. Il recherche un espace plus grand, compris entre 4 000 et 6 000 mètres carrés de surfaces. Sous réserve de validation des normes par nos services, il est envisagé d'amorcer le démarrage du Caféludo dans ce local.

Madame CORDILLOT

La CNL se trouve toujours dans ces locaux. La question de sa relocalisation a été posée. Ce sujet a-t-il avancé ?

Monsieur le Maire

J'ai reçu personnellement la CNL. Sa location est maintenue tant qu'il n'y aura pas d'autres usages. Il existe des solutions pour la CNL dans le cas d'une nouvelle utilisation de ce local. Il n'est pas question de ne pas répondre aux besoins de la CNL.

Monsieur le Maire met la délibération aux voix.

ADOPTION, A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMÉS
7 ABSTENTIONS (Mmes HAMIDI, BOYER, M. STAGNETTO,
Mmes THOMAS, GANDAIS, M. LIPIETZ, Mme LAMBERT-DAUVERGNE)

4. Délibération n° 31/2016: Fixation des taux des trois taxes directes locales pour 2016.
(Rapport n° 16-04-101)

Monsieur VIDAL

La fiscalité des ménages, qui était perçue par la CAVB, était transférée aux communes. Les taux votés en 2015 par la CAVB pour la taxe d'habitation et la taxe foncière sur les propriétés non bâties s'ajoutaient aux taux de la commune. Un mécanisme de reversement permettait de les redistribuer.

Les recettes inscrites au BP 2016 ont été établies sur la base d'un maintien des taxes ménages (taxe d'habitation, taxe foncière bâti et non bâti). Il est proposé de fixer les recettes fiscales globales pour 2016 à 44 198 129 euros et de voter les trois taux de taxes à l'identique de l'année dernière :

- taxe d'habitation : 27,39 %
- taxe foncière sur le bâti : 24,84 %
- taxe foncière sur le non bâti : 127,49 %

La première commission a rendu un avis favorable, assorti de trois voix contre.

Monsieur GIRARD

Il est faux de prétendre que les impôts n'augmentent pas. La majorité a voté pour une augmentation d'impôts à travers une diminution des abattements des bases d'impôts. Nous voterons contre.

Monsieur LIPIETZ

Nous avons voté un reprofilage des abattements de façon à nous opposer au fait que les taxes locales ne prenaient pas en compte la taille de la famille ou les revenus. Le FPIC remplace une solidarité verticale par une solidarité horizontale basée sur ces taxes qui ne sont ni progressives ni liées aux revenus, ni dégressives en fonction de la taille de la famille. Nous étions parfaitement conscients que cette modification devait nous préparer à deux objectifs.

Si le gouvernement ne renonçait pas à la baisse de la dotation globale de fonctionnement, cette baisse nous conduirait à augmenter les impôts de 640 000 euros. Si le gouvernement y renonçait, nous pouvions ramener à zéro la hausse de la fiscalité induite par notre décision. La baisse de la DGF a été maintenue. Il convient donc de maintenir cette décision.

En outre, nous avons voté une augmentation des taxes au bénéfice de la CAVB. Ces taxes nous revenaient ensuite. Nous devons désormais restituer au T12 ce que nous avons récupéré. Néanmoins, le montant récupéré et le montant restitué ne se calculent pas sur les mêmes bases. La différence s'élève à 300 000 euros. Rien ne nous oblige à conserver cette somme. Nous aurions pu apporter une correction aux taux des taxes locales pour ce faire. Cependant, les Villejuifoïses sont déjà suffisamment accablés par la baisse des dépenses pour ne pas subir une telle hausse d'impôts.

Nous nous opposerons à ce rapport.

Monsieur PERILLAT-BOTTONET

Si ce rapport se limitait à la fixation des taux des trois taxes directes locales pour 2016, nous n'aurions pas de difficultés à le voter, car les taux sont maintenus au même niveau qu'en 2015. Mais la délibération comporte deux articles. Le premier article fixe les recettes fiscales globales pour la somme de 44 198 129 euros. Or les recettes intègrent la hausse votée à travers la baisse des abattements. La grande majorité des Villejuifois va subir cette augmentation. A l'époque, nous avons déjà souligné que ces 300 000 euros allaient revenir à la Ville. Par conséquent, la hausse d'impôt représente plus d'un million d'euros, soit 60 euros par Villejuifois. Vous aviez annoncé que vous n'augmenteriez pas les impôts locaux. Or, à travers ce numéro de passe-passe, vous les augmentez. Nous voterons contre ce rapport.

Monsieur BADEL

Notre groupe votera contre.

Monsieur VIDAL

Vous n'avez pas entendu ce que Monsieur le Maire nous a expliqué à propos des discussions entre les Maires concernant le pacte fiscal. Je ne peux pas dire si les 300 000 euros reviendront à la Ville ou s'ils seront restitués au Territoire.

Monsieur le Maire

La position des sept Maires de la CAVB consiste à ce que ces sommes ne reviennent pas aux Villes, de manière à les attribuer au T12, afin de bâtir un pacte fiscal reposant sur une dynamique d'intérêt général. Cette question sera débattue lors du séminaire des Maires du T12 en juillet. Nous avons la volonté de nous inscrire dans la continuité par rapport à la CAVB.

Monsieur le Maire met la délibération aux voix.

ADOPTION, A LA MAJORITÉ

17 CONTRE (Mme CORDILLOT, M. PERILLAT-BOTTONET, Mme DA SILVA PEREIRA, M. BULCOURT, Mmes KADRI, LEYDIER, M. BADEL, M. GIRARD avec mandat, Mmes TAILLE-POLIAN, HAMIDI, BOYER, M. STAGNETTO, Mme THOMAS, GANDAIS, M. LIPIETZ, Mme LAMBERT-DAUVERGNE)
1 ABSTENTION (Mme TIJERAS)

5. Délibération n° 32/2016: Attribution d'une subvention pour l'année 2016 au Centre communal d'action sociale (CCAS). (rapport n° 16-04-102)

Monsieur VIDAL

La commission a rendu un avis favorable, assorti de deux abstentions. Le Conseil d'administration du CCAS s'est prononcé à l'unanimité en faveur de ce montant de subvention.

Le maintien des efforts en matière de solidarité constitue l'une de nos priorités. La subvention communale était de 844 000 euros en 2015. Je propose de la passer à 959 735 euros, soit une augmentation de 14 %.

Monsieur GIRARD

Le Conseil d'administration n'a pas voté la subvention, mais bien le budget du CCAS, en prenant en compte un montant de subvention.

Nous voterons pour.

Monsieur le Maire

En Conférence des Présidents, j'ai expliqué les raisons pour lesquelles nous n'avons pas décalé la date du Conseil d'administration du CCAS. Nous avons obligation de le réunir avant le 15 avril. Nous étions pris par le temps.

Madame CORDILLOT

Nous voterons pour cette subvention. Toutefois, je tiens à faire remarquer combien les chiffres sont trompeurs suivant la façon dont on les présente. Certes, cette subvention semble être en augmentation. Néanmoins, le vote du BP 2014 fait apparaître un montant de 959 696 euros. Vous aviez ramené cette subvention à 665 697 euros lors du budget supplémentaire, ce qui vous avait permis d'affirmer que vous aviez déjà augmenté cette enveloppe en proposant un montant de 844 000 au BP 2015. En réalité, cette subvention retrouve son niveau de 2014.

Monsieur le Maire

Il y avait des postes vacants. Nous avons pris la décision qu'ils soient réellement pourvus cette année, de manière à répondre aux attentes de solidarité.

Madame DA SILVA PEREIRA

Je n'appartiens pas au Conseil d'administration du CCAS. Les aides facultatives ont été diminuées l'année dernière de 23 000 à 5 000 euros. Quel est le montant de cette ligne pour 2016 ?

Monsieur le Maire

Monsieur CAPORUSSO vous transmettra ce chiffre.

Monsieur OBADIA

Cette subvention, qui participe au budget du CCAS, a fait l'objet d'un vote à l'unanimité hier. Elle représente une augmentation de 13 %. Précédemment, les budgets comprenaient des postes vacants qui n'étaient pas utilisés, ce qui faussait les chiffres. Nous avons pris la décision d'utiliser ces postes budgétaires. Ces 13 % de hausse permettront de rendre de réels services à la population.

Monsieur GIRARD

Si l'on parle du budget du CCAS, j'ai une question à poser.

Monsieur le Maire

Nous ne sommes pas au Conseil d'administration du CCAS.

Monsieur GIRARD

Monsieur OBADIA vient d'évoquer le budget du CCAS. Pourquoi l'assiette de calcul de subvention du CASC est de 0,64 %, alors qu'elle était de 1,32 % ?

Monsieur VIDAL

Les décisions concernant le CASC ont été prises en accord avec toutes les organisations syndicales. L'assiette de 1,32 % comprenait des prestations réalisées par la Ville qui étaient payées à la Ville. Nous avons convenu qu'il valait mieux arrêter des mouvements d'aller-retour entre la Ville et le CASC, afin que la subvention de ce dernier corresponde à ce qui revenait réellement aux agents.

Monsieur le Maire

L'assiette de 0,64 % correspond au même niveau d'intervention de la Ville au CASC. Nous débattons du CASC lors du Conseil de juin.

Monsieur GIRARD

Je me suis permis de poser cette question car aucun représentant de la Ville n'était en mesure de répondre à cette question en commission.

Monsieur le Maire

J'avais été saisi de ce point.

Monsieur le Maire met la délibération aux voix.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

6. Délibération n° 33/2016 : Attribution des subventions de fonctionnement aux associations et clubs sportifs pour la saison sportive 2015/2016. (rapport n° 16-04-301)

Monsieur OBADIA

Dans le cadre de sa politique sportive, destinée notamment à promouvoir auprès du plus grand nombre une pratique sportive de qualité et diversifiée, la Ville de Villejuif apporte son soutien aux

associations et clubs sportifs villejuifois pour la mise en œuvre de leurs activités, par l'attribution d'une subvention de fonctionnement annuelle.

Il a été proposé une première avance de subvention en moyenne de 50 % des subventions versées l'année précédente, pour permettre aux clubs de traiter des problèmes de charges.

Pour conforter le mouvement sportif, il est proposé de fixer l'aide financière aux associations sportives pour la saison sportive 2015/2016 dans le cadre du budget 2016. Il est à noter que pour les associations ou clubs ayant déjà perçu une avance, celle-ci sera déduite du montant total et seul le solde sera versé pour les associations ou clubs concernés.

Des demandes d'information ont été formulées au sujet du nombre d'adhérents pour chaque club, le nombre d'hommes et de femmes, et le nombre de Villejuifois et non-Villejuifois.

La natation compte 899 adhérents, dont 548 femmes et 351 hommes. L'Association sportive des retraités comprend 376 adhérents, dont 311 femmes et 65 hommes. Enfin, on dénombre 220 adhérents au club de volley, dont 122 femmes et 98 hommes.

Au total, le nombre d'adhérents atteint 5 558 personnes, dont 3 771 hommes et 1 793 femmes.

Ce rapport a fait l'objet d'un avis favorable en commission.

Monsieur le Maire

Une équipe de l'USV Volley féminine joue en Nationale 2. Elle a l'opportunité de monter au niveau professionnel. Nous avons constitué un dossier avec le Président de club afin de déterminer comment la Région pourrait accompagner cette équipe à ce niveau.

Monsieur BULCOURT

Lors de la dernière Conférence des Présidents, il a été annoncé que quelques présidents de clubs nous présenteraient le projet d'OMS. J'estime qu'il est cavalier de faire présenter votre projet par d'autres. Cependant, nous attendons cette présentation depuis trop longtemps et que la politique sportive municipale soit débattue au sein du Conseil.

Lors de la première commission paritaire, les Présidents de club ont exprimé leurs inquiétudes et leur colère, expliquant qu'ils ne disposaient d'aucune marge de manœuvre dans leurs budgets respectifs. A l'occasion de la seconde réunion paritaire, nous avons pu constater que les présidents de club n'ont pas été entendus. Si les clubs recevant moins de 23 000 euros n'ont pas subi de baisse de subvention, il en est autrement pour les autres clubs, qui subissent une baisse de 10 %, comme les clubs de foot, de rugby, de boxe, de gymnastique, de tennis, de roller. Ces baisses auront des impacts considérables sur la vie des clubs, qui font face dans le même temps à l'augmentation du prix des licences, des assurances, des charges salariales.

Comment va se traduire cette mesure d'austérité ? Vous ne semblez pas vous en soucier. Cette mesure aura un impact sur les adhérents et leur pouvoir d'achat, en raison d'une hausse du prix d'adhésion. La baisse de subvention aura aussi un impact sur le bénévolat. Il est déjà de plus en plus complexe de trouver de nouveaux bénévoles. Or, si vous rendez la gestion financière encore plus difficile, on peut comprendre que les bénévoles se feront de plus en plus rares. Cette mesure va mettre en danger les postes d'éducateurs dans les clubs.

D'autres points m'inquiètent. Le transport représente souvent l'une des principales dépenses. L'asphyxie budgétaire risque aussi de conduire les clubs à renoncer aux transports collectifs et à demander aux parents et éducateurs de transporter les enfants avec leurs véhicules personnels. En cas d'accident, qui portera la responsabilité morale et juridique : le Maire, les adjoints aux finances et au sport ? Ce seront les Présidents de clubs et le conducteur.

Ces baisses de subventions constituent un frein au développement des clubs, par exemple pour la création de sections féminines ou seniors, pour l'engagement dans des compétitions adaptées (équipes mixtes ou effectifs réduits). Ces projets permettraient de pratiquer la discipline sportive de son choix. Cependant, ils ne verront pas le jour à Villejuif car les budgets des clubs sont trop restreints.

Nous voterons contre les baisses de subvention et la cure d'austérité que vous imposez aux clubs. Ceux-ci jouent un rôle important dans la ville. Ils sont créateurs de lien social, de liens intergénérationnels et contribuent au vivre ensemble. Ils jouent un rôle d'éducation populaire et participent à l'émancipation de chacun, notamment des jeunes, ces mêmes jeunes que vous avez abandonnés avec une politique jeunesse proche du néant.

Monsieur OBADIA

La diminution est nettement moins importante que celle que nous avons annoncée aux clubs. Elle est inférieure à 10 %. Compte tenu de nos difficultés budgétaires, nous avons consenti un effort substantiel. La baisse globale se limite à 60 000 euros sur 846 000 euros.

Monsieur le Maire

En juin dernier, l'adjoint aux sports avait signifié aux Présidents de clubs que le montant global des subventions baisserait de 20 %. Il faut souligner l'écart entre cette annonce et le budget que nous allons voter, bien que je ne me réjouis pas de cette baisse. Les équipements sportifs sont limités. Il est difficile de répondre à une demande complémentaire. Nos services se démènent pour mettre en place une programmation d'usage des différentes salles et des stades.

Nous devons également aider les clubs à trouver d'autres aides. Reste que les clubs étaient prévenus depuis juin. Ils auraient dû élaborer leur budget en tenant compte d'une baisse de 20 %.

Monsieur BADEL

Que devient Monsieur MONIN, qui est l'adjoint chargé des sports ? Je constate que Monsieur OBADIA est devenu le spécialiste en matière sportive.

Le 12 février dernier, je souhaitais savoir quand le Conseil municipal examinerait la politique sportive. Nous l'attendons toujours. Cette présentation serait pourtant intéressante afin que vous puissiez nous expliquer pourquoi vous créez des équipements supplémentaires et, parallèlement, vous réduisez les subventions aux associations.

Monsieur OBADIA nous a donné un certain nombre d'éléments supplémentaires. Néanmoins, le rapport est très succinct. Compte tenu des montants en jeu, il devrait comporter quelques lignes de présentation pour chaque club. Il est parfois difficile d'identifier le sport pratiqué par le simple sigle du club.

Vous opérez un traitement différencié entre les clubs, selon qu'ils reçoivent une subvention inférieure ou supérieure à 23 000 euros. Vous avez fait des choix. Nous ne les partageons pas toujours, même si nous sommes en faveur du soutien municipal aux clubs sportifs.

Notre groupe s'abstiendra.

Madame CORDILLOT

Le tableau annexé à la délibération comporte des propositions de versement du solde. Les dates de versement indiquées, en avril et mai, correspondent-elles à des engagements fermes ? Ou allez-vous, comme l'année dernière, reporter le versement de mois en mois, ce qui a mis de nombreux clubs en difficulté ?

Monsieur VIDAL

Vous me faites un faux procès. J'espère que nous pourrons tenir ces délais. L'année dernière, nous avons dû différer un certain nombre de règlements en raison de difficultés de trésorerie. Nous avons dû prioriser les dépenses. Nous avons tenu à payer en premier les salaires de nos agents. Nous avons différé le paiement de grands organismes comme EDF ou la SADEV. Nous avons fait le maximum pour ne pas mettre les clubs sportifs en difficulté.

Madame LAMBERT-DAUVERGNE

Je vous remercie de nous avoir communiqué les chiffres concernant le nombre d'adhérents et le nombre d'hommes et de femmes. Il s'avère que moins de la moitié des adhérents sont des femmes. Il importe de mener une politique sportive favorisant la pratique sportive des femmes. La Ville mobilise moins d'argent en direction des femmes. L'USV Retraités, qui compte 311 femmes pour 65 hommes, ne reçoit que 8 000 euros de subventions.

Par ailleurs, le football ne compte que quatre filles, au milieu de 773 garçons. J'ai entendu dire que le club dissuadait les filles de s'inscrire, alors qu'il faudrait les encourager.

Nous nous abstiendrons.

Monsieur HAREL

Des subventions sont attribuées à des clubs qui ne sont pas capables de préciser la répartition hommes/femmes et Villejuifois/non-Villejuifois parmi leurs adhérents. Il manque en effet ces informations pour 1 688 adhérents. L'association Val-de-Bièvre Futsal reçoit une subvention de 3 000 euros sans apporter aucune information. Il serait légitime d'exiger ces chiffres de la part de clubs que nous soutenons.

Monsieur GIRARD

Nous avons voté contre le budget, car nous sommes opposés à vos orientations, notamment en termes de désengagement dans la vie culturelle et associative. Nous voterons pour les subventions aux clubs, dans un souci de responsabilité. En commission paritaire, nous avons été témoins à plusieurs reprises des grandes difficultés dans lesquelles se trouvent les clubs. Certains sont découragés.

Monsieur BULCOURT

Les clubs ne sont pas des entreprises mais ils embauchent néanmoins des salariés. Ils doivent faire face à des obligations. Certains d'entre eux se sont trouvés dans des situations réellement très difficiles du fait des retards intervenus dans les versements de subventions. Je vous rappelle qu'un Président d'une association dont le compte bancaire est en défaut peut se trouver en interdit bancaire sur son compte personnel. L'inquiétude des Présidents est justifiée.

Madame LAMBERT-DAUVERGNE, concernant la féminisation des clubs, j'ai été approché par le Président du club de foot pour échanger sur mon expérience du développement d'une section féminine au sein du club où je suis entraîneur. Il n'existe pas de problème au sein de l'USV Foot. Le club a rencontré des responsables de la FFF pour mettre en place une section féminine.

Lors de Conseils précédents, certains ont avancé que l'ouverture du centre équestre allait régler en partie les problèmes de pratiques sportives par les filles. Or on répondra à la question de la

féménisation du sport avant tout en aidant les clubs à ouvrir leurs portes à toutes les jeunes filles qui souhaitent pratiquer cette discipline.

Monsieur MONIN

Le sport rassemble des gens qui s'opposent parfois. Je suis sur le terrain tous les dimanches. J'ai souvent assisté aux matches des équipes féminines de rugby ou de volley. Je n'y ai vu aucun autre élu.

Si le centre équestre ouvre un jour, il accueillera notamment des classes des différentes écoles. On ne pourra pas décréter le nombre de filles et de garçons. Il faut laisser les filles pratiquer le sport qu'elles désirent.

Monsieur HAREL

Pourriez-vous répondre à ma question ?

Monsieur MONIN

Nous avons demandé ces informations à près de 50 clubs. Hélas, quelques-uns n'ont pas pu répondre dans les temps. Il ne faut pas y voir une volonté de cacher ces informations. Nous ne manquerons pas de compléter ce tableau.

Monsieur BOUNEGTA

Pour répondre à Monsieur BADEL, Monsieur OBADIA est membre de la troisième commission qui traite des sports. Monsieur MONIN appartient à la deuxième commission, qui traite notamment de l'urbanisme. Nous allons revoir prochainement la répartition des élus dans les commissions.

Monsieur le Maire met la délibération aux voix.

ADOPTION, A LA MAJORITÉ

5 CONTRE (Mme CORDILLOT, M. PERILLAT-BOTTONET,
Mme DA SILVA PEREIRA, M. BULCOURT, Mme KADRI)

9 ABSTENTIONS (Mme LEYDIER, M. BADEL, Mmes HAMIDI, BOYER,
M. STAGNETTO, Mme THOMAS, GANDAIS, M. LIPIETZ, Mme LAMBERT-DAUVERGNE)

1 NE PREND PAS PART AU VOTE (M. LECAVELIER)

7. Délibération n° 34/2016: Avenant n°2 au marché n° 31037 de location et maintenance du parc photocopieurs des services municipaux et groupes scolaires de la Ville de Villejuif / Lot n° 01 : photocopieurs des services municipaux et des groupes scolaires de la Ville de Villejuif – prolongation de la durée du marché jusqu'au 30 septembre 2016. (rapport n° 16-04-105)

Monsieur LECAVELIER

Le 25 mars 2015, nous avons voté une prolongation de ce marché jusqu'au 31 décembre 2015, afin de lancer un nouvel appel d'offres. Malheureusement, la commission d'appel d'offres (CAO) du 11 janvier 2016 a déclaré sans suite le marché, en raison d'une concurrence insuffisante. Il est donc proposé d'adopter un avenant de prolongation jusqu'au 30 septembre 2016. La société titulaire a donné son accord de principe. Une nouvelle consultation aura lieu, ainsi qu'une étude sur l'utilisation des marchés de l'UGAP.

La première commission a rendu un avis favorable unanime.

Monsieur HAREL

Pourquoi ne cherchons-nous pas à mutualiser ce type d'approvisionnement au niveau du T12, afin que chaque commune paie moins cher ?

Monsieur le Maire

Nous aborderons ces questions. Cependant, il existe d'autres priorités. Lors du pré-séminaire, certains ont remis en cause la gestion du service voirie par le Territoire. Il faudra se poser les bonnes questions au niveau de la mutualisation de certains moyens.

Monsieur VIDAL

Nous avons déjà rassemblé chacun des services marchés au sein de la municipalité.

Monsieur le Maire met la délibération aux voix.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

8. Délibération n° 35/2016 : Taxe d'aménagement majorée - Mise à jour du périmètre d'application. (rapport n° 16-04-201)

Monsieur FERREIRA NUNES

A la suite de la révision du PLU, il convient de redéfinir le périmètre d'application de la TAM pour tous les projets ne relevant pas du régime du PUP.

La seconde commission a rendu un avis favorable à l'unanimité.

Monsieur HAREL

Il semble que la TAM s'inscrive dans une hausse continue chaque année depuis 2011. Allez-vous fixer un plafond ? Quel est l'objectif de votre politique ?

Monsieur le Maire

La TAM est reversée à la Métropole. Nous rencontrerons des difficultés à maîtriser sa redistribution. Nous avons instauré le PUP, qui est local. Il se base sur la superficie globale d'une construction. La TAM exclut les logements sociaux et n'est perçue qu'à la fin de la construction. De plus, le PUP irait au Territoire. Notre problématique est de parvenir à concentrer des recettes au niveau de la Ville.

Monsieur BADEL

Il est normal de contribuer à l'élaboration des équipements publics supplémentaires inhérents à de nouvelles constructions. Je ne suis pas choqué par cette augmentation.

Monsieur le Maire met la délibération aux voix.

ADOPTION, A L'UNANIMITE.

9. Délibération n° 36/2016: Constate la désaffectation et le déclassement du domaine public communal du terrain situé 55, rue Youri Gagarine et 48, avenue Karl Marx à Villejuif (Val-de-Marne), constitué des parcelles cadastrées section AT numéros 166 et 167 pour une contenance totale de 3.969 m². (rapport n° 16-04-202)

Madame CASEL

Ce rapport a reçu huit avis favorables, une abstention et deux contre.

Ce terrain a accueilli successivement des courts de tennis puis des bâtiments provisoires du collège. Il est aujourd'hui libre et doit être cédé à DEMATHIEU BARD pour la réalisation d'un programme mixte et d'une coque devant accueillir un gymnase.

Monsieur le Maire met la délibération aux voix.

ADOPTION, A LA MAJORITÉ

7 CONTRE (Mme BOYER, M. STAGNETTO avec mandat, Mmes THOMAS, GANDAIS, M. LIPIETZ, Mme LAMBERT-DAUVERGNE)

5 ABSTENTIONS (Mme LEYDIER, M. BADEL, Mme TAILLE-POLIAN avec mandat, M. LAFON)

10. Délibération n° 37/2016: Opération mixte comprenant une Halle des sports – Modalités utiles à la réalisation du projet : cession du terrain et acquisition en VEFA d'une coque à aménager et 5 emplacements de stationnement. (rapport n° 16-04-203)

Madame CASEL

Ce rapport a reçu un avis favorable en commission.

Lors de la séance du 22 mai 2015, le Conseil a validé le lancement d'une procédure de dialogue compétitif en vue de la construction d'un programme immobilier mixte comprenant un équipement sportif (gymnase). A l'issue de cette consultation, le projet présenté par DEMATHIEU BARD IMMOBILIER a été retenu par validation de la CAO du 18 janvier 2016. Le terrain doit donc lui être cédé.

Les conditions financières de l'opération inscrites dans l'offre formulée par DEMATHIEU BARD IMMOBILIER, et validées par France Domaine, sont les suivantes :

- vente du terrain par la Ville au prix de 11 millions d'euros ;
- acquisition en VEFA de la coque du gymnase et de cinq emplacements de parking au prix de 4,32 millions d'euros

Pour permettre le lancement opérationnel, la pré-commercialisation du programme en accession et, conformément au cahier des charges, une promesse de vente du terrain ainsi qu'une promesse de vente en VEFA au profit de la Commune doivent être signées pour la coque du futur gymnase et les cinq emplacements de parking.

Le Conseil municipal sera appelé lors d'une prochaine séance à délibérer sur la finalisation de ces deux opérations. La signature des actes authentiques est prévue pour début 2017.

Madame CORDILLOT

Nous avons approuvé le principe d'un tel montage. Cependant, ce terrain a été vendu par la Ville au prix de 11 millions d'euros HT (soit 13,2 millions d'euros TTC), ce qui représente un prix au mètre carré de 2 771 euros. La Ville contribue à faire monter les prix de référence du foncier dans les quartiers sud, alors qu'ils vont beaucoup évoluer. Nous nous abstenons.

Madame GANDAIS

Vous voudrez que nous approuvions l'achat en VEFA de la coque du gymnase ainsi que cinq emplacements de stationnement. Nous avons fortement contesté la régularité de l'attribution de ce marché à l'entreprise DEMATHIEU BARD. Nous l'avons tellement contestée que vous avez estimé plus sûr de faire voter ma destitution par ce Conseil.

Ce rapport me donne l'occasion d'explicitier l'un des points qui m'a confortée dans le sentiment que l'appel d'offres n'était pas loyal et que l'égalité de traitement entre les candidats n'était pas respectée. Le candidat qui me semble avoir été favorisé semblait mystérieusement deviner les souhaits les plus chers d'un élu.

Le 22 mai dernier, notre Conseil a voté pour le lancement de la consultation sous la forme d'un dialogue compétitif, en vue de la cession d'une emprise foncière pour la réalisation d'une opération mixte, au terme de laquelle nous devons acheter en VEFA une coque de gymnase. Un programme fonctionnel était joint à la délibération. Les candidats devaient intégrer de nombreux éléments : une salle de gymnase de la bonne dimension, des gradins, des vestiaires, des WC, des réserves, un espace de convivialité, des bureaux, une salle de musculation.

Ce programme avait été défini au cours de plusieurs réunions dites « comité de pilotage » ou « comité technique ». Plusieurs candidats ont été sélectionnés. En novembre et décembre, ils ont été auditionnés, chacun leur tour, à deux reprises par le comité de pilotage. Dans une procédure de ce type, les réponses des uns et des autres sont rigoureusement confidentielles. A deux reprises, après ces auditions, ils ont dû répondre à une série de questions techniques ainsi que sur le contenu précis de la VEFA. Pour qu'on puisse bien évaluer la supériorité d'une proposition par rapport à une autre, il leur a été demandé de nombreuses précisions, comme la nature des vitrages ou si les revêtements acoustiques étaient compris ou non. Il leur a également été demandé d'améliorer leur projet, par exemple de déplacer une porte qui se trouvait en plein milieu du mur d'escalade.

A aucun moment, dans le déroulement officiel de la procédure, il ne leur a été demandé à tous d'ajouter des places de stationnement à leur offre.

Il se trouve qu'un jour, Monsieur MONIN m'avait fait part de son souhait de places de stationnement pour les employés du service des sports. Je lui avais répondu qu'il était trop tard, car nous avons publié le cahier des charges et il était impossible de modifier les modalités de l'appel d'offres. Pourtant, DEMATHIEU BARD a proposé spontanément cinq emplacements de stationnement dès sa première présentation. A la fin de la consultation, le Maire a argumenté que ces cinq places étaient un avantage pour la Ville qui devait orienter notre choix vers le candidat qui les proposait.

Aujourd'hui, on vous demande de délibérer pour acheter une coque et cinq places de stationnement. Nous assistons à un « miracle » de la procédure de dialogue compétitif qui permet de sortir d'un « chapeau magique » cinq places de stationnement que nous n'avions pas demandées.

Je voudrais évoquer un autre point, en réponse à l'intervention de Madame CORDILLOT, que je trouve curieuse. Elle regrette que cette procédure de dialogue compétitif provoque une hausse du prix du foncier. J'ai quelques difficultés à interpréter cette remarque. Certes, le promoteur DEMATHIEU BARD, retenu par la CAO, a effectivement augmenté considérablement son offre pour l'achat du terrain, au fur et à mesure qu'il semblait deviner qu'il était surclassé par un concurrent. Son offre est ainsi passée de 9 à 11 millions d'euros pour l'achat du terrain. Parallèlement, il a diminué de 5,785 à 4,320 millions d'euros son prix de vente de la coque, ce qui correspond à un « effort » de 3,4 millions d'euros pour emporter le marché.

Un autre candidat avait, dès sa première offre, proposé 10,8 millions d'euros. Malgré ce prix d'achat élevé, ce candidat était capable dès sa première offre de proposer des logements à 4 000 euros le mètre carré. De son côté, DEMATHIEU BARD, propose des logements plus chers, à 4 200 euros le mètre carré. En multipliant la différence de 200 euros au mètre carré par la surface des logements proposés (8 500 mètres carrés), il s'avère que le promoteur va empocher 1,7 million d'euros sur le dos des Villejuifois qui voudront acheter les appartements. Cette somme est considérable, d'autant plus que ce secteur se trouve en lisière d'un quartier prioritaire Politique de la Ville, où nous cherchions à faciliter l'accession sociale à la propriété. En réalité, je comprends que j'étais bien la seule à vouloir mener cette démarche. Madame CORDILLOT comme Monsieur le Maire préfèrent que les habitants se voient proposer des logements plus chers.

Dans cette histoire, je suppose que DEMATHIEU BARD a d'abord tenté de faire une marge de 3,4 millions d'euros, en plus des bénéfiques « normaux » pour une entreprise dont le métier est de construire des immeubles. S'il avait pu réaliser cette marge, elle se serait faite sur le dos des Villejuifois.

J'ai mis un an à obtenir une procédure de mise en concurrence. Même si aujourd'hui je conteste la régularité de son déroulement, je me félicite que le concurrent ait rallongé son offre de 3,4 millions d'euros. Je ne comprends pas en quoi le fait que cet argent aille dans les caisses de la Ville plutôt que dans celles des actionnaires dérange Madame CORDILLOT. J'ai été très étonnée qu'elle ne choisisse pas le candidat qui offrait aux Villejuifois le meilleur prix pour les appartements.

Cette affaire ayant déclenché notre départ de la majorité, vous comprendrez que nous voterons contre ce rapport.

Monsieur OBADIA

Je tiens à signaler au préalable que mon intervention n'est pas une menace contre Madame GANDAIS.

Cette opération a été mise en place avec un dialogue compétitif. Les services ont instruit les dossiers à la commission, dans laquelle siègent des élus de la majorité comme de l'opposition. Ils ont travaillé. Le choix a été validé par la commission. Je ne comprends pas comment on peut remettre en cause cette décision, à moins de penser que tout le monde « trafique ».

Madame TAILLE-POLIAN

Je ne comprends pas les propos de Madame GANDAIS concernant le vote de Madame CORDILLOT.

Divers éléments sont soulevés dans ce dossier. La justice est saisie. Nous étions favorables à ce projet d'équipement sportif en pied d'immeuble. Les éléments apportés par Madame GANDAIS ne

sont pas rassurants mais conduisent à s'interroger. Des démarches sont engagées auprès des autorités. Dans l'attente des investigations menées, dont j'espère qu'elles apporteront de la clarté, nous nous abstenons sur tous les points relatifs à ce dossier.

Monsieur le Maire

J'ai certaines informations en ma possession sur le processus engagé. J'ai hâte que ce dossier soit réglé.

Madame CORDILLOT

Je ne comprends pas l'animosité de Madame GANDAIS à mon égard. Je participe de manière assidue à la CAO dans un esprit constructif. J'étais présente à cette CAO. Je n'ai bénéficié que de cette séance pour me faire un jugement, ce qui n'est pas le cas des élus de la majorité, qui ont pu participer aux différentes étapes : comité technique et dialogue compétitif.

J'ai découvert les esquisses architecturales en séance. Ceux qui ont rédigé le compte rendu de la commission pourront témoigner que j'ai formulé des appréciations et des interrogations en fonction des orientations pour les appartements, de leur fonctionnalité, de la verdure. J'ai donné mon avis sur l'offre architecturale globale et la fonctionnalité de l'équipement sportif. Je déplore que les prix de référence du foncier augmentent. Cette opération va dégager un certain bénéfice, ce qui ne correspondait pas à la philosophie de départ du projet. Néanmoins, estimant qu'il était utile de poursuivre cette opération attendue par les sportifs, j'ai donc voté pour. J'ai arrêté mon jugement après avoir étudié l'ensemble des intérêts architecturaux et fonctionnels de l'offre. J'ai fait remarquer que l'opération comportait trop de petits logements ou que le montant du mètre carré était trop élevé. J'ai donc formulé un certain nombre de remarques. Vous ne pouvez pas les balayer d'un revers de main pour faciliter les démarches que vous avez entreprises. La justice tranchera. Je participe à cette CAO avec la volonté de porter un regard critique et de déterminer si les décisions vont dans le sens des intérêts des Villejuifois. Il m'a semblé que les avantages étaient largement supérieurs à un certain nombre d'inconvénients, dont le prix du foncier.

Vous affirmez que cette opération est entachée d'irrégularités en amont de la CAO. Je ne peux pas en juger. Je n'ai participé qu'à cette commission.

Monsieur le Maire

Madame CORDILLOT, je tiens à témoigner de votre participation constructive à la CAO.

Madame LEYDIER

Depuis le vote du dialogue compétitif, nous nous abstenons sur ce dossier. Les événements entourant ce dossier ne nous incitent pas à modifier cette position.

Les menaces voilées que nous entendons au sein de ce Conseil ne conduisent pas à penser que ce projet se réalisera dans de bonnes conditions. Les interventions de Monsieur le Maire et de Monsieur OBADIA étaient pleines de sous-entendus.

Madame GANDAIS, je ne comprends pas vos propos visant Madame CORDILLOT.

Ce dossier nous permet d'évoquer le sport. Vous venez de voter une baisse des subventions aux clubs sportifs. Cependant, quels sports seront pratiqués au sein de cette halle ? J'espère que nous aurons enfin l'occasion de parler de votre politique sportive lors d'un prochain Conseil.

Monsieur VIDAL

Je témoigne également de la participation systématiquement constructive de Madame CORDILLOT en CAO. J'ai également découvert en séance les principes architecturaux des trois candidats, ce que j'ai regretté, pour un projet de plusieurs millions d'euros. Je me suis abstenu parce que je souhaitais qu'il soit tenu compte, comme critère de choix, du coût de fonctionnement de l'équipement, et non pas seulement du coût d'acquisition. Ces problèmes ont désormais été réglés.

L'animosité de Madame GANDAIS à l'encontre de Madame CORDILLOT est étonnante.

Cet équipement a été largement débattu en CAO. Il a reçu un avis favorable des services, que je remercie de leur implication. Je voterai pour ce rapport.

Monsieur LIPIETZ

Je suis étonné des débats à la suite de l'intervention de Madame GANDAIS. Elle ne parlait pas de l'attitude de Madame CORDILLOT en CAO, mais réagissait aux propos qu'elle venait de tenir : à savoir que le groupe communiste s'abstenait parce que la mise en concurrence des promoteurs aboutissait à augmenter le prix d'achat du terrain, conduisant à une hausse du prix des terrains à Villejuif.

Nous parlons bien du futur. Il ne faudrait pas mettre en concurrence les promoteurs, car ils seraient amenés à payer plus cher, ce qui augmenterait le prix de référence des terrains. Le prix du terrain ne se construit pas ainsi. Pour un promoteur, le prix du terrain se déduit de la différence entre la vente des appartements et le coût de l'opération.

L'offre de DEMATHIEU BARD, bien que vendant plus chers ses appartements, était inférieure de 3 millions d'euros à celle de son concurrent. Cet argent n'irait pas à la Ville ni aux acquéreurs, mais aux actionnaires. Or il ne revient pas aux actionnaires de fixer le prix du terrain. Seule la mise en concurrence a permis de révéler que la Ville pouvait réclamer ces 3 millions d'euros. Dans le cadre d'une opération de gré à gré, la Ville aurait perdu cette somme.

Je ne comprends pas la logique qui voudrait qu'une opération de gré à gré permettrait de faire payer moins cher le foncier. Je n'ai jamais vu une personnalité de gauche défendre une telle position. Les communes doivent essayer de tirer le maximum des promoteurs. Le montant est déterminé par la capacité à payer de l'acquéreur final.

DEMATHIEU BARD propose des appartements à des prix supérieurs de 200 euros par mètre carré. Par conséquent, son offre est négative pour la Ville comme pour les acquéreurs, qui vont devoir globalement payer 1,5 million d'euros supplémentaires. De plus, cette opération se trouve en lisière d'une opération de Politique de la Ville, où l'on espère développer des parcours résidentiels. Cet immeuble a vocation à proposer une accession à la propriété à des résidents en HLM.

Vous pouvez considérer que votre travail consiste à proposer des subventions aux promoteurs en passant des accords de gré à gré à bas prix, de façon à ne pas augmenter le prix des sols. Cependant, la rente foncière appartenant à la Ville serait abandonnée au profit des actionnaires. Mettons les promoteurs en concurrence pour augmenter la part qui revient à la Ville et pour baisser les prix pour les acquéreurs. Nous ne travaillons pas pour les actionnaires.

Monsieur FERREIRA NUNES

Le groupe Villejuif Notre Ville votera pour, considérant la délibération de la CAO et sur la base des critères retenus lors de cet appel d'offres. Pour le reste, que la justice suive son cours. Nous considérons que la procédure en justice ne doit pas être suspensive.

Madame CASEL

Je me félicite que cette opération comporte un toit végétalisé et que l'eau des vestiaires soit récupérée.

Monsieur le Maire

A ce jour, je n'ai rencontré aucun des concurrents, y compris celui qui a été retenu. Durant la période de dialogue compétitif jusqu'à la présentation en CAO, certaines personnes ont essayé de créer des alliances pour tenter de modifier les données du rapport de nos services.

Madame LEYDIER

Pour la transparence, je vous demande d'aller jusqu'au bout de vos propos.

Monsieur le Maire

Je n'ai pris aucun contact avec les trois concurrents.

Monsieur le Maire met la délibération aux voix.

ADOPTION, A LA MAJORITÉ

7 CONTRE (Mme BOYER, M. STAGNETTO avec mandat, Mmes THOMAS, GANDAIS, M. LIPIETZ, Mme LAMBERT-DAUVERGNE)

10 ABSTENTIONS (Mme CORDILLOT, M. PERILLAT-BOTTONET, Mmes DA SILVA PEREIRA, KADRI avec mandat, LEYDIER, M. BADEL, Mme TAILLE-POLIAN avec mandat, M. LAFON)

11. Délibération n° 38/2016 : Approuve le projet de déclassement du domaine public communal d'une partie de la rue René Hamon et décide le lancement l'enquête publique préalable. (rapport n° 16-04-204)

Monsieur MOSTACCI

La Ville est propriétaire d'un terrain de 80 mètres carrés, sol résiduel de la ZAC du centre-ville aujourd'hui clôturée. Elle souhaite aujourd'hui le céder. En raison de sa faible superficie et de sa configuration, cette parcelle offre peu de constructibilité. Le trottoir forme une enclave utilisée essentiellement pour le stationnement anarchique et des dépôts sauvages.

Afin de donner une constructibilité plus importante à ce terrain, il est proposé de déclasser une partie de ce trottoir (pour une surface d'environ 42 mètres carrés) et une partie du parking public paysager mitoyen (pour une surface d'environ 8 mètres carrés). Ce déclassement permettra de conserver un chemin piétonnier large et de qualité, notamment pour les enfants se rendant à l'école Jean Vilar, sans modifier l'offre de places de stationnement.

La Ville a déjà reçu une offre ferme d'un constructeur pour acheter ce terrain d'une surface de 122 mètres carrés après déclassement, en vue de réaliser un immeuble collectif de quatre logements en accession.

La commission a rendu un avis favorable.

Madame CORDILLOT

J'ai exprimé un certain nombre d'interrogations en commission au sujet des rapports 204 et 205, sur le déclassement d'espaces publics pour réaliser des opérations à caractère privé.

Je me suis rendue sur les lieux. Ce projet va conduire à un rétrécissement des cheminements piétons qui sera dommageable pour la circulation des enfants qui se rendent à l'école Jean Vilar. Il va poser un problème de visibilité au débouché du parking.

Il aurait été envisageable de proposer une opération de logement social. Or vous n'avez pas retenu cette option. En outre, ds propos méprisants pour le logement social ont été tenus en commission, certains estimant qu'il n'avait pas sa place dans un quartier pavillonnaire ou en centre-ville.

Nous voterons contre.

Madame GANDAIS

Vous voulez déclasser un pan du domaine public qui, ajouté à un terrain qui nous appartient, pourrait permettre la réalisation d'une petite opération immobilière. En principe, nous devrions être favorables. De mon côté, j'avais eu cette idée d'ajouter cette petite surface pour qu'une opération puisse contribuer à améliorer les alignements de trottoirs et de jardins dans ce secteur. J'avais également demandé que l'on procède à une mise en concurrence pour vendre le bien en question. Il nous a été indiqué que deux ou trois offres avaient été reçues. Toutefois, la mise en concurrence a été menée, une nouvelle fois, de manière tout à fait confidentielle.

Nous voterons contre en raison de l'absence de transparence et de publicité de cette vente.

Monsieur BADEL

Je souhaite défendre le caractère imprescriptible du domaine public. Nous voterons contre ce projet de délibération.

Madame TAILLE-POLIAN

Nous nous abstiendrons sur ce projet qui se fait au détriment du bien public. Il aurait pu s'agir d'une opportunité de produire de petits logements sociaux bien intégrés au centre-ville. Suite aux propos de l'un de vos adjoints contre le logement social en quartier pavillonnaire, nous ne pouvons pas valider votre démarche.

Monsieur le Maire

La réalisation de petites opérations aurait diminué la valeur foncière. Un autre projet est en préparation. L'idée est de repenser l'impasse et l'axe du virage de la rue René Hamon, qui est dangereux. Nous allons donc pouvoir opérer un réaménagement. Notre volonté est de transformer ce parking en parking public. Nous envisageons de modifier le sens de circulation de la rue pour faciliter son accès depuis le centre-ville.

Madame TAILLE-POLIAN

Personne n'a jamais nié que la création de logements sociaux nécessite un accompagnement parfois financier des collectivités. Comment allez-vous atteindre les objectifs du PLH ?

Monsieur le Maire

Nous avons la volonté de maintenir l'objectif de 36 %. Il est question ici d'un terrain de 80 mètres carrés et non d'une superficie de 1 500 mètres carrés.

Monsieur FERREIRA NUNES

Vous connaissez notre attachement à la mixité sociale. Nous sommes favorables aux logements sociaux dans le centre-ville.

Monsieur le Maire met la délibération aux voix.

ADOPTION, A LA MAJORITÉ

*14 CONTRE (Mme CORDILLOT, M. PERILLAT-BOTTONET, Mmes DA SILVA PEREIRA, KADRI avec mandat, LEYDIER, M. BADEL, Mme BOYER, M. STAGNETTO avec mandat, Mmes THOMAS, GANDAIS, M. LIPIETZ avec mandat)
3 ABSTENTIONS (Mme TAILLE-POLIAN avec mandat, M. LAFON)*

- 12. Délibération n° 39/2016 : 1/ Approuve le projet de déclassement du domaine public communal d'une partie de la rue Condorcet et décide le lancement de l'enquête publique préalable. 2/ valide le principe de la cession au profit de la société Nexity d'une parcelle de terrain de 384 m² à provenir du domaine public déclassé rue Condorcet sous réserves de l'avis favorable du commissaire enquêteur et après enquête publique préalable. (rapport n° 16-04-205)**

Monsieur BOUNEGTA

La deuxième commission a rendu un avis favorable

Les mutations prochaines de plusieurs parcelles situées entre le boulevard Maxime Gorki, l'avenue Paul-Vaillant Couturier et les rues Condorcet et Jean-Baptiste Clément sont accompagnées d'une réflexion menée par la Ville de Villejuif sur la desserte des futures constructions et sur le devenir des espaces publics. L'ancien garage automobile Ford et plusieurs pavillons devront être transformés en immeubles collectifs d'habitation.

Lors de la réalisation de la déviation de la RD7 en 1933, cette portion de voie s'est trouvée isolée, sans réelle fonctionnalité autre que desservir l'entrée du garage et les quelques parcelles devant faire l'objet du projet immobilier de KAUFMAN & BROAD. La commune souhaite requalifier cette voirie en espace vert privatif avec, éventuellement, un passage piéton ouvert en journée. Le nouvel aménagement offrira un environnement plus calme et paysager aux futurs habitants, notamment aux logements situés en rez-de-chaussée et étages bas des deux opérations.

Monsieur le Maire

Ce projet comprend 108 logements, dont 42 logements sociaux, ainsi que 42 locaux d'activités économiques et de commerces. Le collectif de kinésithérapeutes souhaiterait se repositionner en

rez-de-chaussée de cet immeuble. L'idée est d'offrir une nouvelle placette urbaine avec des cheminements piétons ouverts en journée.

A l'emplacement de l'ancien garage, il est envisagé d'instaurer un retrait de 10 ou 11 mètres sur le boulevard, afin d'aménager une placette. Nous avons tenu une réunion avec les riverains concernés. Nous souhaitons que l'axe soit plus ouvert sur la placette.

Une partie de cette opération va comporter une offre en accession pour les seniors et les personnes à mobilité réduite, à proximité du centre-ville et du métro.

Madame TAILLE-POLIAN

Nous allons voter contre ce rapport. Nous sommes choqués que cet espace ne soit plus public. Pour améliorer les cheminements et la sécurité, il faut en passer par une privatisation. Monsieur BOUNEGTA a expliqué que le passage serait éventuellement ouvert en journée. Pour autant, nous n'avons aucune garantie. Des servitudes ont parfois été imposées, mais pour créer de nouvelles voies, non pour fermer des voies actuelles. Ce cheminement est très largement utilisé par les personnes qui sortent du métro. L'accès à cet espace correspond à une vision urbaine qui n'est pas compatible avec notre vision d'une ville pour tous, du développement des cheminements piétonniers et d'un espace public de qualité. Nous sommes très défavorables à ce montage. Certes, l'opération comprend des logements sociaux. Néanmoins, une partie d'entre eux sont des logements

dédiés. Il est important que des personnes âgées et des personnes handicapées puissent accéder au logement social, mais cette réponse n'est pas suffisante face aux besoins de la population.

Monsieur le Maire

On dénombre un grand nombre d'actes d'incivilité vis-à-vis des femmes. A la nuit tombée, il sera préférable d'emprunter la placette qui sera plus ouverte, plutôt que le cheminement actuel qui est anxiogène le soir.

Monsieur BADEL

Faut-il privatiser la rue pour la rendre plus sûre ?

Nous nous abstenons car ce dossier est très flou. On ne sait pas ce qu'il adviendra de cette rue, qui appartient actuellement au domaine public. Elle deviendrait la propriété de l'ensemble immobilier. Qui nous dit que les grilles ne resteront pas fermées dans quelque temps ? De nombreux Villejuifois utilisent actuellement cette rue. Certes, elle n'offre pas les meilleures conditions de sécurité. Il faut donc les améliorer. Mais ce projet ne correspond pas à notre vision Politique de la Ville.

Monsieur HAREL

Le document comprend une coquille. En page 5, il est question de la rue René Hamon.

Monsieur le Maire

C'est exact.

Monsieur HAREL

Qu'en est-il du sens de circulation de la rue ?

Monsieur le Maire

Les habitants pourront entrer et sortir du parking. Nous devons réviser une partie de la voirie.

Monsieur HAREL

NEXITY a tout intérêt à dire que cette rue sera privatisée pour valoriser son opération, en mettant en valeur un petit parc pour mieux vendre les appartements. L'habitat va connaître une évolution. On pourrait envisager de créer un lieu public ouvert 24 heures sur 24. Si la rue est privatisée, quelles garanties avons-nous concernant son usage futur ?

Monsieur le Maire

Nous avons énoncé cette exigence au promoteur que j'ai rencontré personnellement. Elle figurera dans le permis de construire.

Monsieur LAFON

La délibération comprend cinq articles, dont l'un porte sur le lancement d'une enquête publique préalable. Or il n'est pas possible de faire figurer sur la même délibération une cession, sans attendre le résultat de l'enquête publique.

Monsieur le Maire

L'article 3 précise bien « *sous réserve de l'avis favorable du commissaire enquêteur* ».

Monsieur LAFON

Vous entrez dans une logique infernale de privatisation de l'espace public, qui n'offre aucune assurance s'agissant des usages. Nous allons voter contre.

Monsieur OBADIA

Cette rue est dangereuse. Les piétons qui la traversent sont exposés à des véhicules qui roulent vite. D'autres coupent l'avenue pour éviter le carrefour. Cet espace vert va contenter tous les riverains. Cette opération fait pleinement sens.

Madame GANDAIS

Quand j'ai appris que NEXITY était acquéreur du garage Ford, et qu'il existait un projet immobilier de KAUFMAN & BROAD sur le pâté de maison à l'angle de la rue Condorcet et de la rue Jean-Baptiste Clément, j'ai souhaité en profiter pour travailler à un projet d'entrée de ville, intégrant la sortie du métro. J'ai suggéré de composer un espace piétonnier de type square, pour adoucir la perception de l'entrée vers le centre-ville.

Pour en faciliter la conception, j'avais suggéré que l'on envisage des échanges fonciers entre le domaine public et les parcelles privées. Le résultat n'est pas à la hauteur de ce que l'on doit porter comme ambition pour une entrée de ville. En deuxième commission, nous ne disposions pas de

plans de masse. Une image fugace est projetée en Conseil. Vous proposez uniquement de transformer la rue Condorcet en espace vert privatif. Les promoteurs vont en profiter pour améliorer la constructibilité de leurs parcelles et l'attractivité de leur opération pour les futurs acquéreurs.

Il est navrant que vous ne soyez pas capables, pour un projet aussi important, de faire travailler un urbaniste indépendant et que vous vous en remettiez aux promoteurs.

Nous voterons contre.

Madame TAILLE-POLIAN

Les Conseillers municipaux pourraient-ils être conviés aux réunions publiques de quartier que vous organisez pour ce type de projets ? Vous vous étiez engagés à nous présenter l'ensemble des permis de construire de projets d'une certaine dimension, même si aucune délibération n'y était attachée. Or ce n'est jamais le cas.

Certes, vous avez rencontré le promoteur. Néanmoins, les servitudes sont complexes, comme nous l'avons déjà vu. Il est à craindre que cet espace soit totalement privatisé dans quelques années.

Monsieur OBADIA, on ne va pas privatiser toutes les rues dangereuses. Vos arguments ne tiennent pas. Cette opération vous permettra de mettre en avant la création d'un espace vert aux frais du secteur privé. Cependant, elle se fait au détriment de la qualité de l'entrée de ville.

Monsieur le Maire

En matière d'entrée de ville, si j'avais les moyens de décider d'un permis de démolir de la résidence COGEDIM de l'avenue de Paris, je n'hésiterais pas. Tout le monde s'interroge sur ce que va devenir ce bloc.

Monsieur VIDAL

Je suis attaché au fait que cet espace reste ouvert dans la journée et que l'on n'oublie pas cette servitude au fil du temps. On assiste régulièrement à des tentatives de fermeture de l'accès au parc Pablo Neruda. Le secteur privé n'oublie jamais ce qu'il a acquis. Il est parfois plus puissant que le secteur public. Comptez sur moi pour rester vigilant à ce que ce passage soit systématiquement ouvert en journée.

Monsieur HAREL

Il va se poser un grave problème par rapport aux engagements de NEXITY vis-à-vis des futurs propriétaires. Au moment de la fermeture, qui va nettoyer cet espace pour permettre aux propriétaires d'utiliser leur jardin privé ? Il est peu probable que NEXITY prenne cet engagement, compte tenu de la manière dont les promoteurs gèrent leurs bénéficiaires.

Monsieur OBADIA

Je voudrais prendre l'exemple du square Jean Ferrat, qui est parti d'un bon sentiment. Théoriquement, il est fermé le soir. Malheureusement, ceux qui veulent entrer y parviennent. On constate que des trafics et des vols y ont lieu. Des riverains ont été cambriolés à plusieurs reprises. La privatisation peut donc poser des problèmes. Il est impossible d'assurer une surveillance 24 heures sur 24.

Monsieur VIDAL

Les jardins de Villejuif entretiennent le passage tout au long de la journée. Ce fonctionnement est donc envisageable sans difficulté. Il suffit de le prévoir.

Monsieur le Maire met la délibération aux voix.

ADOPTION, A LA MAJORITÉ

19 CONTRE (Mmes CORDILLOT, DA SILVA PEREIRA avec mandat, KADRI avec mandat, LEYDIER, M. BADEL, Mme TAILLE-POLIAN avec mandat, M. LAFON, Mme BOYER, M. STAGNETTO avec mandat, Mmes THOMAS, GANDAIS, M. LIPIETZ avec mandat, M. HAREL avec mandat)

13. Délibération n° 40/2016 : Décide la cession, au profit de Monsieur Joël PIERRE, de la propriété située 8, impasse Sainte-Yvonne à Villejuif (Val-de-Marne), cadastrée section AP numéro 60, au prix de 350.000 euros. (rapport n° 16-04-206)

Monsieur le Maire cède temporairement la présidence à Madame DUBOILLE.

Monsieur BOUNEGTA

La deuxième commission a rendu un avis favorable à l'unanimité.

En 2013, la Commune de Villejuif a acquis, après exercice du droit de préemption urbain, le bien situé au 8, impasse Sainte-Yvonne. Il se trouve en zone UC du PLU. Sur ce terrain de 398 m² est édifié un pavillon.

Ce pavillon devait permettre à la Ville de proposer un échange de bien avec les propriétaires des pavillons impactés par la zone d'aménagement concerté ARAGON, créée par délibération du Conseil municipal en date du 20 octobre 2011. Aucun des propriétaires concernés n'ayant donné suite à cette proposition, la commune envisage de céder ce pavillon.

Un droit de priorité a été accordé à Monsieur Joël PIERRE, l'actuel occupant, au terme d'une convention d'occupation précaire consentie par la collectivité le 1^{er} mai 2014. Monsieur PIERRE a accepté la proposition de la Ville d'acquérir le bien au prix de 350 000 euros, validé par France Domaine.

Madame DUBOILLE met la délibération aux voix.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

14. Délibération n° 41/2016 : Décide la cession, au profit de Messieurs Anh Tuan NGUYEN et Christian CHALM, de la propriété située 10bis, passage des réservoirs à Villejuif (Val-de-Marne), cadastrée section O numéro 117, au prix de 50.000 euros. (Rapport n° 16-04-207)

Madame CASEL

La commission a rendu un avis favorable à l'unanimité.

La commune est devenue propriétaire de cette propriété au terme d'une procédure d'appréhension de bien sans maître. Ce terrain de 131 mètres carrés est situé en zone UC du PLU. Il comporte un petit pavillon très abîmé qui ne peut pas être réhabilité.

Les propriétaires mitoyens ont émis le souhait de s'en porter acquéreur. La Ville leur propose de l'acquérir au prix de 50 000 euros, fixé par France Domaine.

Madame DUBOILLE met la délibération aux voix.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

15. Délibération n° 42/2016 : Saisine du syndicat mixte d'action foncière du Val-de-Marne (SAF 94) pour l'acquisition amiable de la propriété située à Villejuif (Val-de-Marne), au sein du périmètre d'études "rue Lamartine prolongée" : 126-126bis, avenue de Stalingrad, cadastrée section av numéros 320 et 322. (Rapport n° 16-04-208)

Monsieur FERREIRA NUNES

Dans le cadre du projet de rénovation urbaine du secteur Robert Lebon, le SAF poursuit le portage foncier de deux nouveaux périmètres propriété de la SCI « Les Lilas », afin de permettre la réalisation de la voie de désenclavement de la cité Robert Lebon.

Cette opération a été retenue par l'ANRU, s'agissant d'un quartier prioritaire d'intérêt national. Un accord a été conclu entre les parties au prix de portage de 750 000 euros. Le Conseil doit délibérer sur la saisine du SAF pour qu'il procède à l'acquisition de ce bien. La Ville participera à hauteur de 75 000 euros. La durée du portage sera de huit ans à partir de la première acquisition.

La deuxième commission a rendu un avis favorable à l'unanimité.

Madame DUBOILLE met la délibération aux voix.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

16. Délibération n° 43/2016 à 46/2016 : Autorisation d'acquisition par le maire de biens sans maître revenant de plein droit à la commune :
- terrain nu situé 40, rue Jean-Baptiste clément, cadastré section s numéro 135 pour 59 m².
- terrain situé 35, rue Sainte-Colombe, cadastré section au numéro 148 pour 76 m².
- lots 13 et 14 de la copropriété située 11, rue Henri Barbusse, cadastrée section b numéro 68. (rapport n° 16-04-209)

Monsieur MOSTACCI

L'acte II de la loi de décentralisation de 2004 a transféré aux communes la compétence en ce qui concerne les biens sans maître.

En application des articles 713 du Code civil et L.1123-2 du Code général de la propriété des personnes publiques, les biens qui sont considérés sans maître appartiennent à la commune du territoire sur lequel ils sont situés, mais doivent faire l'objet d'une procédure acquisitive de la collectivité définie par le législateur. Il existe deux types de procédures : une procédure courte et une procédure longue. Les actions en revendication doivent être présentées à la mairie avant l'expiration d'un délai de six mois courant la partie la plus tardive des mesures de publicité. A l'issue de cette période, si les propriétaires ou les ayants droit ne se sont pas manifestés, le bien est alors déclaré sans maître.

La commission a rendu un avis favorable à l'unanimité.

Madame DUBOILLE met la délibération aux voix.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

17. Délibération n° 47/2016 : Autorise la division parcellaire du terrain communal cadastré section J numéro 129 situé 70, avenue Paul Vaillant-Couturier à Villejuif. (rapport n° 16-04-210)

Monsieur BOUNEGTA

Cette parcelle provient d'une partie du terrain du cimetière communal dit « *cimetière du Pommier de bois* », situé 70, avenue Paul Vaillant-Couturier. Il n'était plus affecté à une mission de service public, ni à l'usage direct du public, comme en atteste sa désaffectation matérielle constatée par la présence d'un mur de séparation érigé entre le cimetière et le terrain objet de cette cession. La

parcelle d'origine, cadastrée section J numéro 129, a donc été divisée en deux entités distinctes, l'une restant à appartenir à la Ville à usage de cimetière, l'autre aujourd'hui cadastrée section J numéro 152, devant faire l'objet de la cession au Syndicat Intercommunal.

La deuxième commission a rendu un avis favorable unanime.

Monsieur le Maire assure la présidence.

Monsieur le Maire

Je voulais apporter une information complémentaire sur le projet NEXITY. Il y a la volonté de créer dans cet immeuble une vraie mixité. Il ne comportera qu'un seul hall d'entrée. Le même immeuble comprendra des logements sociaux et des logements en accession libre.

Lors de la rencontre avec les riverains, il est apparu que ceux-ci étaient favorables à la proposition concernant la rue.

Monsieur le Maire met la délibération aux voix.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

18. Délibération n° 48/2016 : Convention entre la commune et le bailleur résidences le logement des fonctionnaires (RLF), définissant les modalités de réservation des logements au bénéfice de la commune dans le programme de construction sis 51 avenue de la République – Approbation et signature. (rapport n° 16-04-211)

Monsieur FERREIRA NUNES

La commune dispose d'un droit de réservation de neuf logements dans le cadre du programme de cette construction, au titre de la garantie d'emprunts accordés par la municipalité. Deux logements en PLS sont réservés à la commune. Cette délibération vise à approuver la convention de réservation à intervenir avec le bailleur RLF.

La deuxième commission a rendu un avis favorable.

Madame CORDILLOT

Avez-vous obtenu des informations concernant les charges ? A quoi correspondent les 1,80 euro de charges par mois par mètre carré ? Incluent-elles le chauffage collectif ? Le rapport fait référence à un chauffage individuel au gaz. Il était question de se retourner vers le gestionnaire pour savoir à quoi correspondaient ces charges.

Monsieur le Maire

Nous n'avons pas encore obtenu de réponse. Nous vous la ferons suivre dès que nous l'aurons reçue.

Madame GANDAIS

Ce rapport est incompréhensible. L'immeuble dont il est question a été achevé il y a plus de deux ans. Il serait habité par des locataires depuis cette date. On découvre aujourd'hui que la Ville a garanti un emprunt et que, de ce fait, elle devrait être réservataire de deux appartements. Elle

devrait donc pouvoir proposer des locataires. Or la convention n'aurait pas été signée. En deuxième commission, j'ai souhaité savoir par quel mécanisme ces deux logements sociaux avaient été attribués. N'ayant pas eu de réponse en temps voulu, nous voterons contre cette délibération.

Monsieur le Maire

Si la Ville ne présente pas de dossier en temps et en heure sur son contingent lorsqu'un appartement se libère, il est proposé à des personnes en attente. En l'absence de convention, la Ville ne pouvait pas les demander. Je me réjouis que nos services aient pu produire cette convention afin de faire profiter ces deux logements à notre contingent.

Madame GANDAIS

A qui ont-ils été attribués ?

Monsieur le Maire

Je ne dispose pas d'éléments.

Monsieur le Maire met la délibération aux voix.

ADOPTION, A LA MAJORITÉ

6 CONTRE (M. STAGNETTO avec mandat, Mme GANDAIS avec mandat, M. LIPIETZ avec mandat)

19. Délibération n° 49/2016: Avis du Conseil municipal concernant le projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la Bièvre. (rapport n° 16-04-212).

Monsieur le Maire

Je précise qu'un rapport plus complet est à votre disposition à la Direction de l'urbanisme.

Madame CASEL

Les SAGE sont un outil de planification créés en 1992. Ils couvrent 49 % du territoire français. Cet instrument est essentiel pour concilier le développement des différents usages de l'eau et contribue à la protection des milieux naturels. Ils reposent sur une démarche de concertation avec les acteurs locaux. Chacun d'entre eux est élaboré par une CLE composée de trois collèges : collectivité, usagers, Etat.

Le SAGE planifie, recommande et encadre, en précisant des objectifs, en donnant des priorités, en créant un Plan d'aménagement et de gestion durable (PAGD). Le PAGD est opposable aux pouvoirs publics.

Monsieur HAREL

Il est question d'une consultation publique se déroulant du 22 février au 31 mars 2016. Or nous ne disposons d'aucun élément sur l'enquête. Soit ce qui est écrit est une imposture administrative, soit l'enquête n'a donné lieu à aucune intervention. Dans ce cas, il faudrait souligner qu'aucun citoyen ne s'est manifesté.

Monsieur le Maire

Je partage vos propos.

Monsieur LIPIETZ

Une partie de Villejuif se trouve sur le bassin versant de la Bièvre. Je n'ai pas participé à cette enquête dans la mesure où j'étais fortement intervenu sur d'autres enquêtes sur les risques que présente le bétonnage du haut de Villejuif pour les communes situées le long de la Bièvre, comme Arcueil. Il convient en effet de ralentir les écoulements. Cette problématique n'est connue actuellement que dans le Midi. Mais le changement climatique va entraîner une tropicalisation du régime des pluies. Celle-ci devrait s'étendre.

En tant que militant écologiste, j'ai signalé ce problème à plusieurs reprises. J'ai estimé qu'il n'était pas utile de me prononcer à nouveau sur ce SAGE. Nous nous sommes déjà fait entendre. Le PLU que nous avons adopté prend en compte ces problèmes en diminuant l'urbanisation sur les lisières de l'autoroute A6, et en augmentant les surfaces de plaine terre. Le SAGE reconnaît que Villejuif a déjà pris en compte cette problématique en amont.

Monsieur HAREL

La réponse se trouve donc dans un autre dossier qu'il fallait suivre en amont. Je m'interroge sur le plan de la procédure administrative. Pourquoi les éléments apportés par Monsieur LIPIETZ ne figurent pas dans le dossier ?

Monsieur le Maire met la délibération aux voix.

ADOPTION, A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMÉS
1 ABSTENTION (M. HAREL)

20. Vœux

a. VŒU POUR LA MIXITÉ SOCIALE ET SUR LE PLAN ANTI GHETTO DU CONSEIL RÉGIONAL, à l'initiative du groupe politique VillejuifNOTREville

Monsieur FERREIRA NUNES

« Le Conseil régional a voté ces derniers jours le “plan anti-ghetto”. Ce plan instaure la fin des subventions du Conseil régional à la construction de logements très sociaux dans les communes ayant déjà plus de 30 % de logements sociaux.

Cet objectif de rééquilibrer les efforts de construction en région parisienne est une nécessité, afin d'aboutir à terme à une répartition de 30 % de logements sociaux minimum sur l'ensemble de la métropole parisienne. La mixité sociale, souvent galvaudée, doit être une réalité et faire l'objet d'une volonté politique affirmée.

Ainsi, les demandes du président de l'ANRU, François Pupponi, apparaissent pertinentes, puisqu'il faut garantir que les efforts de mixité sociale et de construction de logements sociaux diversifiés soient la règle, y compris dans les communes qui aujourd'hui préfèrent payer une amende plutôt que de respecter la loi SRU et la construction de 25 % de logements sociaux minimum.

Considérant que ce plan ne donne que trop peu de garanties quant à des objectifs ambitieux y compris dans les territoires qui s'exonèrent de l'effort nécessaire de solidarité ;

Considérant le manque de progressivité dû à l'effet de seuil, qui ne prend pas en compte les réalités des différents territoires ;

Considérant l'octroi de ces aides sur la seule base des chiffres de la commune, risquant d'aller à l'encontre de la mixité sociale à l'échelle d'un quartier (disparités entre Centre-ville et quartiers environnants), voire au niveau de la cage d'escalier ;

Considérant que cette volonté politique métropolitaine doit être plus forte que les “lobbyings électoraux locaux” ;

Le Conseil municipal de Villejuif demande à Monsieur le Maire de saisir le Conseil régional pour :

que la limitation des subventions du Conseil régional s'accompagne d'un bonus-malus contraignant afin que toutes les villes qui ne respectent pas la loi SRU et qui n'ont pas de plans ambitieux n'aient plus accès aux subsides logements sociaux ainsi qu'aux subventions d'activités culturelles, sportives, écoles, etc.,

que la somme globale allouée aux logements sociaux soit en constante progression, même minime, pour garantir que ce changement d'orientation ne soit pas une façon d'abandonner cette politique, mais bien au contraire un moyen de l'affirmer dans un but assumé de mixité sociale au niveau de toute la métropole. »

Monsieur le Maire

Je souhaite amender le vœu sur deux points. Concernant le titre, je demande que le vœu soit porté par la majorité Union Citoyenne. Par ailleurs, je tiens à rappeler que la Commune de Villejuif n'a pas été identifiée comme étant une ville qui ne recevra pas d'aides pour le développement de logements de type PLAI.

Monsieur LIPIETZ

J'ai demandé à obtenir la liste pour laquelle Monsieur le Maire a voté. L'article 1 de la délibération en question établit est le suivant : « Ajoute à l'article 4.1 de la délibération n° CR 09-11 du 10 février 2011 susvisée un alinéa 3 rédigé comme suit :

“Afin de favoriser la mixité sociale, cette aide ne peut être mise en œuvre dans les communes ou, pour Paris, les arrondissements, dans lesquels le parc de logements comporte plus de 30 % de logements locatifs sociaux, hors logements PLS.”

Villejuif compte actuellement 38 % de logements sociaux. Nous nous sommes engagés à viser une proportion de 36 % au total. Nous nous situons ainsi au-dessus du total. Nous prenons donc un risque énorme de ne plus bénéficier d'aides du Conseil régional.

Or, suivant la logique de ce vœu, seules les villes qui n'ont pas atteint 30 %, mais qui respectent la loi SRU, qui établit le seuil minimum à 25 %, pourront toucher ces subventions. L'argent serait donc concentré sur cette frange entre 25 et 30 %. La ville de l'Hay-les-Roses pourrait être la seule ville concernée dans notre secteur.

En quoi cette décision représente-t-elle une avancée pour Villejuif ? Je ne comprends pas comment le Maire a pu voter en faveur d'une telle délibération. Il s'était vanté de se faire élire au Conseil régional pour défendre les intérêts de Villejuif.

Nous voterons contre ce vœu totalement absurde.

Monsieur le Maire

Il y a une incompréhension.

Selon la délibération votée par le Conseil régional, toutes les villes comptant plus de 30 % de logements de type PLAI, PLUS ne bénéficieraient plus de ses aides. Monsieur Pupponi était favorable à cette approche, qui permet une répartition plus juste entre les différentes villes. Cependant, il manque à la délibération un cadre pour les villes qui n'ont pas atteint ce seuil. Tel est l'objet du vœu.

Madame TAILLE-POLIAN

La proposition d'exclure de toute subvention les villes ne respectant pas la loi SRU a été proposée à travers un amendement qui a été rejeté par l'exécutif régional. Par ailleurs, en matière de mixité sociale, lors du vote du budget logement, Geoffroy DIDIER nous a expliqué qu'il abondait une ligne pour aider à la construction de logements PLS, en réduisant les financements destinés aux PLAI. L'objectif n'est pas une meilleure répartition, mais une baisse des logements très sociaux. Tous les amendements proposés en séance ont été rejetés. Monsieur le Maire a voté contre des propositions qui visaient à poursuivre la politique de rééquilibrage territorial global mise en œuvre depuis de nombreuses années.

Le Conseil a adopté une délibération visant à un choc de simplification. La précédente majorité régionale avait conditionné un certain nombre d'aides aux villes à la situation de leur population ou à l'existence de démarches écologiques exemplaires. Ces conditionnalités ont été retirées sous le prétexte de simplifier le fonctionnement.

Nous avons aussi assisté au vote d'une baisse du budget de la Politique de la Ville de 43 % en fonctionnement et de 57 % en investissement. Où est la lutte anti-ghetto ? Il s'agit d'un affichage pour masquer la baisse du logement social.

Je propose les deux amendements suivants :

« *Considérant que ce plan ne donne aucune garantie [...] »*

« *que la somme globale allouée aux logements sociaux et très sociaux soit en constante progression [...] »*

Si ce vœu devient un vœu de l'Union Citoyenne, devant tant d'hypocrisie de Monsieur le Maire, nous nous abstenons.

Monsieur le Maire

Je retire mon amendement si les vôtres sont retenus.

Madame CORDILLOT

La lecture des débats du Conseil régional montre que cette décision n'est pas conçue pour faciliter l'implantation de logements sociaux là où ils manquent, mais pour freiner leur construction. Il semble complexe de vouloir refaire ici ce qui a été défait en Conseil régional, à moins de vouloir se dédouaner d'une politique que vous approuvez par ailleurs.

Je considère qu'il faut du logement social partout, y compris dans les villes qui en comptent déjà. Pour reprendre les propos de Ian Brossat, les seuls ghettos que je connaisse aujourd'hui sont les ghettos de riches.

Monsieur LAFON

Le logement social a été rendu obligatoire par la gauche. On a l'impression que ces prises de positions n'existent pas. La droite s'est farouchement opposée à cette notion de seuil minimal de logement social dans les communes.

Je voterai contre tout vœu, pour dénoncer cette hypocrisie.

Monsieur CARVALHO

L'ancien maire d'Evry a déclaré que lorsqu'une ville approchait les 40 % de logements sociaux, elle devenait un ghetto.

Ce vœu ne me pose pas de problème. Je souhaite néanmoins proposer un amendement consistant à retirer le passage suivant : « *ainsi qu'aux subventions d'activités culturelles, sportives, écoles, etc., »*. Il n'est pas juste qu'une partie de la population subisse les erreurs de son Maire.

Monsieur le Maire

La loi SRU ne dépend pas de la Région. Si elle n'est pas respectée, c'est l'Etat qui s'en saisit.

Monsieur VIDAL

J'ai cru un instant que ce vœu pourrait faire l'unanimité. Des postures extrêmes à gauche comme à droite vont l'en empêcher. Je le regrette.

Je n'étais pas favorable à ce que le Maire siège à la Région. Je n'ai pas changé d'avis. Je déplore que nous devions refaire le débat du Conseil régional au sein de notre assemblée. La première formulation du vœu me convenait.

Monsieur LIPIETZ n'a visiblement pas compris le sens du vœu.

Madame TAILLE-POLIAN semble vouloir prolonger les débats de la région.

Je n'ai pas compris la proposition de Monsieur CARVALHO, car elle conduit à vider le vœu de son sens.

Monsieur BOUNEGTA

Je ne vois pas l'intérêt de ce vœu, sachant que les décisions sont prises à la Région. Nous ne le voterons que s'il est présenté au nom de l'Union Citoyenne.

Monsieur OBADIA

Ce vœu me pose problème. Je souhaite qu'on le retire pour le retravailler.

Madame DA SILVA PEREIRA

Demander un amendement pour qu'il soit porté par l'Union Citoyenne n'a aucun sens. S'il est adopté, il devient le vœu du Conseil.

Monsieur CARVALHO

Avec l'ancienne majorité, chaque fois qu'un groupe de la minorité présentait un vœu, il était systématiquement détourné. Vous me faites rire.

Monsieur BADEL

A ce stade, je crois qu'il serait utile de créer une commission.

Monsieur FERREIRA NUNES

Il n'y avait aucune volonté que ce vœu soit *le « bébé »* d'un groupe.

Monsieur LIPIETZ et Madame CORDILLOT, le but de ce vœu n'était pas de refaire les débats du Conseil régional. Il vise à dire que les communes ne respectant pas la loi ne doivent plus avoir accès à des subventions portant sur un certain nombre de domaines, afin de contraindre ces municipalités.

Nous proposons que le vœu soit porté par le Conseil municipal et d'intégrer les remarques de Madame TAILLE-POLIAN. Je propose de ne pas retenir la proposition d'amendement de Monsieur CARVALHO.

Monsieur le Maire

Monsieur FERREIRA NUNES, je vous invite à échanger avec les présidents de groupe, de manière à réviser ce vœu, car il ne fait manifestement pas l'unanimité.

Le vœu est retiré à la suite du débat, et il n'est pas procédé au vote.

b. VŒU POUR ENGAGER UNE NOUVELLE PHASE DE NÉGOCIATION AUPRÈS DE L'ETAT ET DES BANQUES, à l'initiative du groupe des élus Front de Gauche-Parti de Gauche-Mouvement Républicain et Citoyen

Madame LEYDIER

Ce vœu fait suite à nos prises de positions sur la suppression des emprunts toxiques lors du précédent Conseil.

« Considérant la Loi n°2014-844 du 29 juillet 2014 relative à la sécurisation des contrats de prêts structurés souscrits par les personnes morales de droit public, dite loi de validation des emprunts toxiques ;

Considérant que cette loi stipule que le taux prévu contractuellement ne peut pas être substitué par un taux légal et que par conséquent, elle vide tout intérêt de poursuivre en contentieux ;

Considérant que sur tous les emprunts souscrits par la Ville, quatre sont éligibles au Fonds de soutien ;

Considérant les conseils de Finance Active de régler la sortie de ces quatre emprunts éligibles au fonds de soutien ;

Considérant le vote en Conseil municipal autorisant la signature des conventions pour bénéficier du fonds de soutien aux emprunts à risque soit une aide de 19 millions ;

Considérant l'impact de cette négociation sur les finances publiques de la Ville à savoir la souscription de huit emprunts en remplacement des quatre emprunts toxiques :

- *quatre emprunts destinés à rembourser le capital restant dû ;*
- *quatre emprunts destinés à rembourser les intérêts restants dus calculés à la date de signature, soit 17 millions ;*

Considérant d'une part que les taux d'intérêts imposés pour ces huit emprunts sont supérieurs à 3 % alors que les conditions de refinancement des banques sont historiquement avantageuses (le taux de refinancement de la Banque Centrale Européenne est actuellement fixé à 0 %) ;

Considérant que les 17 millions d'indemnités restant dus relèvent d'une clause léonine "validée" par l'Etat dont les modalités peuvent légitimement ouvrir à discussion ;

Le Conseil municipal de Villejuif décide de créer un groupe d'élus et de citoyens chargés de rechercher des conditions plus avantageuses pour les finances de la Ville, notamment en recherchant l'appui d'autres collectivités afin de réunir nos revendications et peser plus fortement auprès des organismes financiers concernés. »

Monsieur VIDAL

On ne peut être que d'accord avec cette proposition. Néanmoins, je ne vois pas comment nous pourrions obtenir des conditions financières plus favorables pour les quatre emprunts cités, alors que nous venons de signer un accord.

Si une commission venait à se mettre en place, j'y participerai avec plaisir. Nous voterons ce vœu.

Monsieur HAREL

Je serais favorable à créer un groupe de travail qui vise à remettre à plat tout le système qui asphyxie les collectivités territoriales. Néanmoins, il semble difficile de remettre en cause une décision que nous venons de prendre.

Monsieur BADEL

L'objectif du vœu n'est pas uniquement de créer une commission, mais de s'inscrire dans une démarche de non-renoncement. Nous avons tenu compte de la délibération votée par le Conseil. Même si nous n'avons pas eu le choix, l'idée est de montrer que les conditions sont inacceptables. Les collectivités devront encore payer des intérêts alors qu'il aurait été possible de leur prêter à taux zéro. Ces conditions conduisent à une augmentation de l'endettement. A l'échelle nationale, le surcroît d'endettement lié à la sortie des emprunts toxiques représente des sommes faramineuses, sans parler des indemnités de sortie. L'objet de ce vœu est d'affirmer qu'il n'est pas normal en tant que collectivité de se trouver dans une telle situation.

Monsieur OBADIA

Je suis totalement opposé à ce vœu. Le cabinet Finances Active avait conseillé à Villejuif de ne pas contracter ces emprunts. Nous l'avons fait. Il nous conseille d'accepter la solution proposée. Nous avons signé. Aujourd'hui, il faudrait remettre en cause cette décision. Cette attitude n'est pas logique.

Madame CORDILLOT

J'entends partout que Finance Active aurait déconseillé la souscription de ces emprunts. Or je n'en ai aucun souvenir. J'ai interrogé des personnes en responsabilité à l'époque, en tant que fonctionnaire ou qu'élu en charge des finances. Personne n'a le souvenir d'une telle affirmation.

Je me rappelle de la période où la CDC nous annonçait qu'elle allait nous proposer des emprunts intéressants pour aider la Ville à surmonter ses difficultés. Parallèlement, nous avons contribué à un fort développement économique qui bénéficie aujourd'hui à l'ensemble des Villejuifois.

Lors du dernier Conseil, nous avons adopté les propositions de renégociations. Nous avons souligné le scandale de la loi adoptée qui exonère totalement les banques de leurs responsabilités. A travers vous, Monsieur OBADIA, nous entendons la voix de la finance. Ce vœu ne vise pas à remettre en cause la délibération, mais à créer un rapport de force pour que la finance puisse répondre de ses responsabilités et qu'elle en paie le juste prix.

Un comité s'était mis en place à Villejuif pour travailler sur la dette. Une partie de la dette est légitime, car elle a permis de produire des équipements et des biens publics. Mais une autre dette n'a servi qu'à enrichir les marchés financiers. Le vœu a pour objectif de faire évoluer le rapport de force pour essayer de peser nationalement sur ces décisions.

Madame LEYDIER

J'estime qu'il faut mener une bataille afin de ramener le taux de 3 % à un niveau inférieur, pour le bénéfice des finances de la Ville et des Villejuifois.

Monsieur le Maire

S'agissant des quatre emprunts, nous avons pris un engagement ferme sur le fait de ne pas lancer de contentieux. Les taux ne sont pas révisables.

Par ailleurs, je ne suis pas certain qu'il soit nécessaire d'émettre vœu pour créer un groupe d'élus.

Monsieur FERREIRA NUNES

Le cabinet Finance Active nous a assuré en première commission qu'il avait conseillé à la municipalité de ne pas souscrire à ces emprunts.

Monsieur LIPIETZ

Ce vœu a pour objectif de mener une lutte collective avec d'autres municipalités pour tenter de diminuer le coût supporté par la Ville. Selon la loi, la seule décision de validation des emprunts toxiques contre lequel nous ne pouvons pas introduire de recours est le TEG. A cet égard, certaines villes continuent à gagner des procès contre DEXIA ou la Société Générale sur les emprunts

toxiques, faisant valoir que le TEG n'était précisé nulle part. Nous ne pourrions pas le faire suite à la signature de l'accord.

Cependant, le sénateur Germain a clairement expliqué que les villes pouvaient attaquer sur la base d'un défaut de conseil de la part de leur banque. De nombreuses villes appliquent ce conseil. Ce groupe de travail pourrait permettre d'envisager cette possibilité.

Il est fréquent dans l'histoire du droit qu'un contrat soit remis en cause. Il n'est pas question de baisser les bras. Nous avons subi une défaite, mais nous n'avons pas perdu la guerre.

Monsieur HAREL

Je m'interroge sur le profil des communes qui ont gagné leur recours. En effet, les banques se sont retranchées derrière l'argument suivant : une commune disposant de suffisamment de moyens pour employer un responsable des finances diplômé était en mesure d'analyser le conseil de la banque. Par conséquent, son recours ne serait pas acceptable. Seules les petites communes seraient en position de remettre en cause les emprunts toxiques.

Monsieur VIDAL

Je n'ai jamais fait le procès de l'ancienne municipalité sur les emprunts toxiques. Les seules chances de succès en contentieux intéressent uniquement les petites communes. Villejuif ne dispose d'aucune voie de recours. Nous avons négocié avec le couteau sous la gorge et le pistolet sur la tempe. Certes, il ne faut pas baisser les bras. Je participerai bien volontiers à ce groupe de travail, s'il ne porte pas spécifiquement sur les quatre emprunts. Le Conseil s'est engagé à accepter les conditions de la SFIL et à renoncer tout contentieux. L'ensemble de ce Conseil est évidemment favorable à l'allègement de la charge de nos intérêts. Néanmoins, le vœu paraît contradictoire ou ambivalent par rapport aux décisions votées par le Conseil.

Madame BERTON

Impossible n'est pas Français ! Pourquoi n'essayons-nous pas ? Nous avons peut-être les moyens de nous en sortir correctement. Allons-y !

Monsieur BOUNEGTA

Ce vœu arrive trop tardivement. Nous n'allons pas revenir sur notre décision. Nous nous sommes engagés vis-à-vis de la SFIL. Certes, il est possible de créer un groupe de travail pour parler des emprunts toxiques. Mais pourquoi devrions-nous voter un vœu ?

Monsieur BADEL

Je note que certains semblent manquer de courage. Nous n'avons pas à applaudir la SFIL qui nous a fait signer un contrat avec le couteau sous la gorge ! L'objet du vœu consiste bien à créer un groupe d'élus et de citoyens chargés de rechercher des solutions plus avantageuses pour les finances de la Ville. Nous laissons entendre que nous ne sommes pas satisfaits des conditions imposées. Mais ce vœu ne menace pas l'accord signé avec la SFIL, qui endette la Ville de 17 millions d'euros supplémentaires sans aucune contrepartie.

Monsieur VIDAL

Je n'ai jamais applaudi des deux mains les conditions proposées par la SFIL.

Monsieur le Maire

Le titre évoque bien une renégociation avec l'Etat et les banques tandis que le vœu mentionne bien les quatre emprunts.

Je ne sais pas si la Ville est protégée vis-à-vis de la SFIL sur le plan juridique. Plutôt que de voter le vœu, je propose d'acter entre nous la création d'un groupe d'élus.

Monsieur BADEL

Dans ce cas, nous devons délibérer sur la création de ce groupe et nous déterminons sa composition.

Monsieur HAREL

Je vous propose de ne pas voter le vœu et de convenir que ce sujet sera traité lors de la prochaine Conférence des Présidents et que les décisions prises seront présentées lors du prochain Conseil.

Monsieur le Maire

Je propose que les services produisent un rapport sur la constitution d'un groupe ou d'une commission définissant les règles de sa composition. Il pourra être amendé en Conférence des Présidents.

Monsieur BADEL

Ce point sera donc inscrit à l'ordre du jour du prochain Conseil municipal.

Monsieur le Maire

C'est noté.

Je vous remercie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 2 heures 45.

Catherine CASEL
Secrétaire de Séance



Franck LE BOHELLEC
Maire
Conseiller régional d'Ile-de-France

